

Analyse de l'environnement :
analyse des tendances relatives aux
relations entre le gouvernement fédéral
et les peuples autochtones

Rapport à l'intention du ministère du
Patrimoine canadien

Préparé par : D^r Mark S. Dockstator
Institut de recherche autochtone
Rapport final

Table des matières

SOMMAIRE	i
Chapitre 1 : Introduction	1
Chapitre 2 : Méthodologie	3
2.1 Sources d'informations	3
2.2 Entrevues	3
2.3 Analyse documentaire	4
2.4 Analyse de l'information	4
2.5 Organisation et présentation des informations	4
2.5.1 Organisation du rapport	5
2.6 Limites de la méthodologie	7
2.6.1 Données des entrevues	7
2.6.2 Analyse documentaire	9
2.6.3 Conclusion	10
2.6.4 Le prochain chapitre	10
Chapitre 3 : Le passé - Les 500+ dernières années	12
3.1 Perspective autochtone	15
3.2 Perspective Occidentale	16
3.3 Deux perspectives – Une vision de l'histoire	19
3.4 Le prochain chapitre	20
Chapitre 4 : Le présent – Examen des événements contemporains des 35 dernières années	21
4.1 1970 – 1980 : La décennie des premières	23
4.2 1980 – 1990 : La décennie de l'expansion	24
4.3 1990 – 2000 : La décennie de l'autonomie gouvernementale	25
4.4 2000 - 2004	25
4.4.1 Expansion ou contraction des enjeux autochtones – l'exemple des revendications territoriales	26
4.5 Conclusion	29
4.6 Le prochain chapitre	30
5.1 Tendance #1: Inclusion des peuples autochtones en tant qu'initiateurs de politiques	33
5.1.1 Contexte contemporain	33
5.1.2 Identification de l'orientation émergente	34
5.1.3 Perspective autochtone	34
5.1.4 Possibilités de progresser	35
5.1.5 Scénarios futurs potentiels	35
5.2 Tendance #2 : Reconnaissance des visions du monde autochtones	36

5.2.1	Contexte contemporain	36
5.2.2	Identification de l'orientation émergente	38
5.2.3	Perspective autochtone.....	38
5.2.4	Possibilités de progresser	38
5.2.5	Scénarios futurs potentiels	38
5.3	<i>Tendance #3 : Optimisation de la culture autochtone en tant qu'actif canadien</i>	40
5.3.1	Contexte contemporain	40
5.3.2	Identification de l'orientation émergente	42
5.3.3	Perspective autochtone.....	42
5.3.4	Possibilités de progresser	43
5.3.5	Scénarios futurs potentiels	43
5.4	<i>Tendance #4 : Habilitation des communautés autochtones – avantages démographiques</i>	44
5.4.1	Contexte contemporain	44
5.4.2	Identification de l'orientation émergente	47
5.4.3	Perspective autochtone.....	47
5.4.4	Possibilités de progresser	48
5.4.5	Scénarios futurs potentiels	48
5.5	<i>Tendance #5 : Harmonisation de « l'aire d'activités » pour les communautés autochtones</i> ..	50
5.5.1	Contexte contemporain	50
5.5.2	Identification de l'orientation émergente	51
5.5.3	Perspective autochtone.....	52
5.5.4	Possibilités de progresser	52
5.5.5	Scénarios futurs potentiels	52
Chapitre 6 : Préparer l'avenir		53
Appendice 1 : Bibliographie et ressources		58
1.1	<i>Bibliographie</i>	58
1.2	<i>Documents concernant les perspectives d'avenir</i>	63
1.2.1	Documents gouvernementaux	63
1.2.2	Documents de rapports.....	66
Appendice 2 : Questions d'entrevue et sommaire des conclusions... 72		
2.1	<i>Questions</i>	72
2.2	<i>Données des entrevues</i>	72
2.2.1	Données démographiques sur les participants.....	72
2.2.2	Sommaire des données concernant les participants	74
Appendice 3 : Commission royale sur les peuples autochtones : description du modèle historique d'interaction sociale		78
3.1	<i>Contexte</i>	78
4.1	<i>Exemples de facteurs externes ayant un impact sur les tendances futures</i>	87
4.1.1	Données démographiques	87
4.1.2	Pyramides âges/genres	88

SOMMAIRE

L'objet du présent rapport est de tourner notre regard vers l'avenir en se posant la question suivante : quel avenir s'offre aux relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones au Canada?

Bien sûr, tenter de prédire l'avenir est un défi énorme. La nature de ce défi n'en est que plus accentuée lorsque, comme dans le cas du présent projet, le thème examiné représente un domaine d'activités vaste, complexe et très dynamique. En conséquence, il n'est pas possible d'apporter une réponse qui ait un degré très élevé de finalité ou de certitude absolue à la question posée.

Toutefois, il est possible de répondre à la question des relations futures entre les groupes sociaux en identifiant certaines tendances qui, selon une analyse des relations passées, peut suggérer des orientations très larges pour l'avenir. C'est exactement ce que le présent rapport tente d'accomplir.

Le rapport examine le passé afin d'appréhender l'avenir. L'analyse de l'information débute par la présentation, dans le Chapitre 2, d'un modèle historique d'interaction qui couvre les 500+ dernières années des relations entre les groupes sociaux autochtones et de l'Ouest (canadien). Le modèle tente de mettre en place une base historique rigoureuse en présentant la perspective des interactions historiques tant des Autochtones que des non Autochtones (Ouest). La section suivante du rapport, le Chapitre 3, part d'un examen du passé historique pour en arriver à une analyse d'une situation actuelle en présentant les principales tendances qui ont prévalu au cours des 35 dernières années. À partir de l'identification des tendances majeures qui se sont succédées au cours des trois dernières décennies, le rapport s'intéresse ensuite à l'avenir, dans le Chapitre 4, en présentant les indicateurs des tendances qui émergent d'un examen des aspects historiques et contemporains des relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones.

L'analyse de l'environnement implique de condenser une grande quantité d'informations sur les relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. En conséquence, l'analyse présente un cadre interprétatif des tendances (passées, présentes et futures) qui peut être utilisé et adapté pour tenir compte de la situation spécifique des personnes qui lisent le rapport.

Lorsqu'il examine l'avenir, le rapport identifie cinq indicateurs majeurs des tendances qui, comme l'indique leur titre même, agissent comme un indice des orientations générales des tendances futures. Chaque indicateur des tendances est examiné en prenant d'abord en considération le contexte contemporain puis en tentant de déterminer comment ces tendances peuvent évoluer dans l'avenir en identifiant les possibilités et les scénarios futurs permettant d'accomplir des progrès.

En tant que document tourné vers l'avenir, le présent rapport ne se termine pas en présentant des « conclusions » absolues. Le rapport conserve plutôt une approche prospective en présentant, « à la fin », le début d'une réponse sur la façon dont on pourrait, comme première ou prochaine Étape, entamer le processus permettant de se préparer pour l'avenir.

Chapitre 1 : Introduction

La présente analyse de l'environnement est conçue pour produire un rapport analytique prospectif à partir d'une analyse documentaire et d'entrevues avec les principaux intervenants qui permettront d'identifier les tendances émergentes qui sont pertinentes aux politiques et programmes autochtones futurs. Le présent rapport met avant tout l'accent sur l'examen des enjeux plus larges relatifs aux relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones.

L'objectif du présent rapport, énoncé de façon simple, est de prendre le présent comme point de départ et d'examiner l'avenir. C'est pourquoi il débute par la question suivante : comment une personne peut-elle prédire l'avenir?

Il n'y a bien sûr aucune façon de répondre de façon définitive à cette question. Il est toutefois possible d'identifier certaines tendances qui, fondées sur une analyse du passé, peuvent suggérer des orientations plus vastes pour l'avenir. C'est exactement ce que le présent rapport tente d'accomplir... en examinant le passé, en identifiant les tendances majeures et, en les combinant avec une analyse d'autres sources d'informations, en identifiant les orientations plus vastes pour l'avenir.

Dans le contexte du présent rapport, la question toute particulière qui est posée est la suivante : que représente l'avenir en ce qui a trait aux relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones au Canada? Encore une fois, même s'il n'est pas possible de répondre à cette question avec une certitude absolue, il est possible de donner un aperçu des orientations plus vastes à l'égard des relations futures. Une fois que ces orientations plus vastes auraient été identifiées, il incomberait à des organismes et organisations particulières, par exemple le ministère du Patrimoine canadien, de déterminer la meilleure façon d'organiser leurs programmes et modèles stratégiques spécifiques et d'établir leurs priorités pour répondre de la façon la plus efficace possible à ces nombreux indicateurs des tendances.

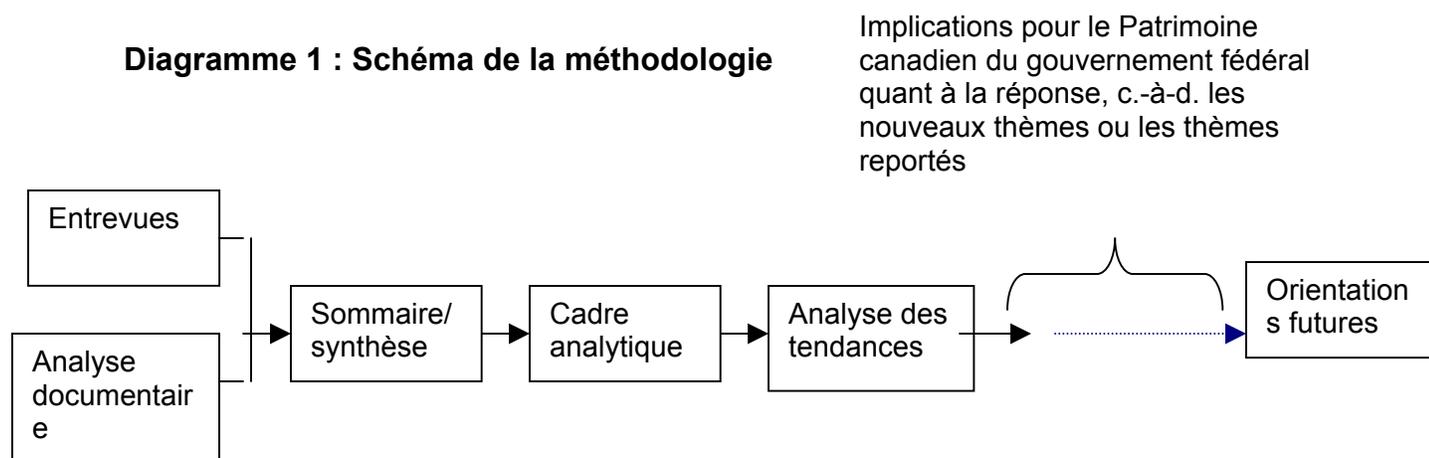
Chapitre 2 : Méthodologie

Faire des projections pour le futur s'avère une tâche difficile. Le niveau inhérent de difficulté de cette tâche est décuplé lorsqu'on identifie des lignes de tendances futures pour un domaine d'études aussi complexe que les relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. Pour surmonter les aspects complexes du présent rapport on a utilisé, pour l'analyse et l'identification des tendances futures, les sources d'informations et les méthodologie suivantes afin d'accomplir cette tâche.

2.1 Sources d'informations

Comme l'indique le Diagramme 1, les informations collectées pour le présent rapport ont été extraites de deux sources principales : les entrevues et une analyse documentaire exhaustive.

Diagramme 1 : Schéma de la méthodologie



2.2 Entrevues

Le processus d'entrevues, incluant les questions et les procédures, a été conçu et approuvé par Patrimoine canadien en consultation avec l'équipe de recherche. Patrimoine canadien a transmis à l'Institut de recherche autochtone une liste de 52 participants possibles aux entrevues. En collaboration avec le ministère, l'équipe de l'IRA a conçu un protocole pour contacter et interroger les principaux informateurs potentiels. Un total de 26 personnes, provenant de toutes les parties du Canada, ont

accepté de participer aux entrevues. Les entrevues ont été effectuées par téléphone au cours de la période du 13 juillet au 20 août 2004. On avait remis au préalable à chacun des principaux informateurs une copie des questions de l'entrevue. (Voir l'Appendice 2 pour le guide d'entrevue). Conformément au protocole d'entrevue, la confidentialité interdit d'identifier les réponses personnelles.

2.3 Analyse documentaire

L'analyse documentaire incluait plus de 60 documents sur des sujets reliés aux peuples autochtones. L'Appendice 1 donne un sommaire des informations recueillies au cours de l'analyse documentaire.

2.4 Analyse de l'information

Les activités associées à l'analyse des entrevues impliquaient ce qui suit :

- Documenter et transcrire les données d'entrevues reflétant les opinions des participants
- Refléter les commentaires, l'identification et le classement des enjeux par les participants
- Catégoriser les informations sous forme de thèmes.
- Intégrer le développement thématique aux informations contemporaines et historiques

Les informations collectées lors des entrevues et l'analyse documentaire ont ensuite été résumées, synthétisées puis placées dans un cadre analytique pour être présentées dans le rapport. Par la suite, un troisième niveau d'information pour le rapport a été fourni grâce à l'expérience de l'équipe de recherche qui, par le biais de l'élaboration d'un cadre analytique, a introduit une expérience professionnelle et académique dans l'analyse des informations collectées.

2.5 Organisation et présentation des informations

On a collecté et utilisé un très grand nombre d'informations contemporaines et historiques au cours de cette analyse de l'environnement. En traitant de si grands volumes d'informations, le défi consistait à mettre l'accent sur les informations de façon à ce qu'elles soient conformes aux objectifs du présent rapport; ceci voulant dire

d'identifier les tendances futures des relations entre le gouvernement et les Autochtones. La description détaillée des informations dans le rapport principal alourdirait le processus de toute analyse subséquente des tendances que l'on retrouve dans les données. On a utilisé deux méthodologies pour minimiser cette possibilité :

- Les diagrammes sont utilisés pour comprimer l'abondance des données en un format accessible; et
- Des informations ont été jointes dans les appendices et elles sont plus faciles à lire en relation avec le texte principal du présent rapport.

En utilisant ces approches, il est à souhaiter qu'une image précise des futures tendances puisse se dégager sans être ternie par un niveau élevé d'informations contextuelles détaillées.

2.5.1 Organisation du rapport

L'analyse de l'information est organisée selon trois sections fondamentales, tel qu'indiqué ci-après :

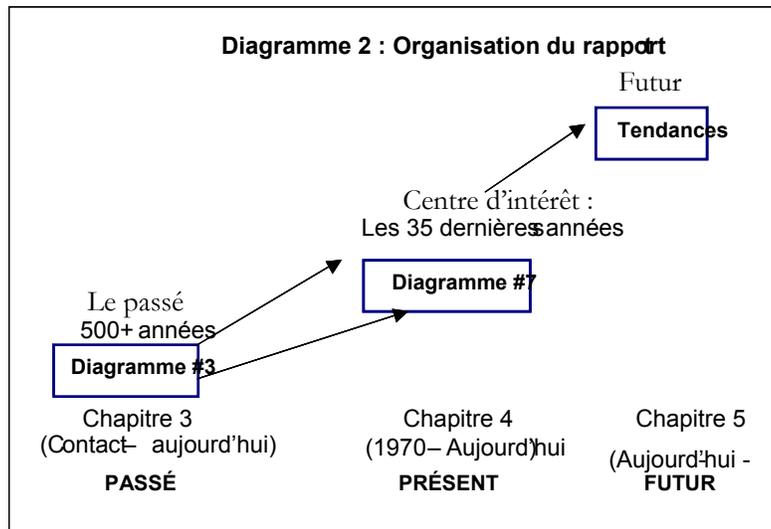
Chapitre 3. Le passé – Un sommaire des 500+ dernières années, à partir des premiers contacts jusqu'à aujourd'hui;

Chapitre 4. Le présent – Au cours de ces 500+ dernières années, un intérêt plus particulier pour les 35 dernières années (1970 – aujourd'hui); et

Chapitre 5. Le futur - Projection des tendances futures (aujourd'hui – futur) fondée sur l'analyse historique.

La première section, le Chapitre 3, donne une représentation visuelle ou un modèle pour résumer les 500 dernières années au cours desquelles il y a eu des contacts entre les peuples autochtones et la Société Occidentale (non autochtone). La deuxième section, le Chapitre 4, utilise le même modèle et met l'accent sur les 35 dernières années de contacts, examinant les développements depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui. Se fondant sur les bases historiques établies dans les Chapitres 3 et 4, la dernière

section, le Chapitre 5, projette ensuite ces tendances dans le futur. L'organisation du rapport peut être représentée visuellement comme suit :



2.6 Limites de la méthodologie

L'approche méthodologique adoptée pour le présent rapport comporte plusieurs limites qui ont un impact sur le niveau de l'analyse qui peut être obtenue à la suite de l'examen des données.

2.6.1 Données des entrevues

(a) Taille de l'échantillon et représentation :

La taille de l'échantillon qui compte 26 entrevues comporte certaines limites inhérentes dans le contexte du présent rapport. Il est difficile d'extrapoler, en toute certitude, des tendances nationales, régionales et locales à partir d'un tel échantillon dont la taille est relativement petite.

On a tenté, par le biais de l'identification initiale de 52 personnes qui pourraient possiblement être interrogées, de développer une expertise et une expérience très larges et intersectorielles pour documenter le rapport. Même si le taux de réponse de 50 p. cent était excellent, le nombre final de personnes interrogées n'a pas nécessairement représenté un éventail aussi large que celui anticipé initialement. Ainsi, les entrevues ne sont pas nécessairement un reflet précis des préoccupations nationales, régionales ou locales.

(b) Identification des tendances futures :

L'identification des tendances futures est une tâche difficile. En général, les personnes interrogées ont tendance à mettre l'accent sur le passé et/ou le présent. Dans la plupart des cas, elles limitent leurs commentaires à une expérience particulière. En conséquence, il est difficile pour les répondants d'identifier ou de prévoir des indicateurs de tendances futures très larges. Pour cette raison, le processus de collecte de données d'entrevues comporte d'importantes limites inhérentes pour l'accomplissement de la tâche spécifique du rapport.

(c) Éventail et complexité de l'information :

L'analyse de l'environnement tient compte d'un grand éventail d'informations complexes imposées par un calendrier historique/contemporain exhaustif. L'aptitude des personnes interrogées à répondre aux questions de l'entrevue, laquelle intègre ce vaste éventail d'informations, a également été gênée par le processus constitué d'une seule entrevue téléphonique dont la durée était limitée.

Par exemple, les données d'entrevue collectées contiennent un grand nombre de réponses sur une variété de thèmes (voir les Chapitres 4 et 5 pour plus d'informations). La diversité des thèmes discutés par les principaux informateurs tend à compliquer l'identification des tendances plutôt qu'à la faciliter – ce qui était le but du processus d'entrevue.

De plus, la synthèse d'une grande variété d'informations requiert des niveaux d'analyse de plus en plus élevés pour trouver des points communs. La nature du rapport est limitée et ainsi, il n'est pas possible d'y inclure toutes les différences régionales puisque, encore une fois, le centre d'intérêt est noyé dans les détails.

(d) Portée de l'étude versus coûts de l'étude :

Il n'est pas possible, dans un contexte contemporain, de prendre en considération TOUS les enjeux liés aux peuples autochtones. Les niveaux inhérents de complexité et les nombreux volets des enjeux interconnectés rendent une telle étude virtuellement impossible. La plus récente étude globale, celle de la Commission royale sur les peuples autochtones, a pris plus de cinq ans et a coûté plus de 50 millions de dollars. Et même là, la Commission était incapable d'étudier et de faire le compte rendu de TOUS les enjeux liés aux peuples autochtones.

La présente étude couvre un éventail très vaste d'enjeux et a ainsi une portée exhaustive mais elle a un budget limité. En conséquence, l'étude est incapable de prendre en considération et de faire le compte rendu de TOUS les enjeux liés aux peuples autochtones. Par exemple, elle est incapable de faire le compte rendu des différences géographiques (c.-à-d. nord/sud, est/Ouest, rural/urbain, sur/hors réserve, province/territoire) ou d'examiner les écarts démographiques (homme/femme,

jeune/adulte, Premières nations/Inuits) ou de répartir les grandes tendances par enjeux ou par sujets de préoccupations spécifiques (c.-à-d. évaluation des programmes/politiques, implication des langues/cultures, capacité/besoins locaux existants).

Même s'il n'est pas possible de faire le compte rendu de TOUS les enjeux, le présent rapport ne tente pas d'inclure une considération de ces enjeux. Le cadre méthodologique adopté pour minimiser les limites imposées par le budget, vise à diluer toutes les informations détaillées dans l'identification de tendances plus importantes. Ces tendances sont inclusives de tous les détails et peuvent ainsi être utilisées par les lecteurs de ce rapport comme points de référence pour les analyses subséquentes détaillées des enjeux.

2.6.2 Analyse documentaire

Une analyse documentaire exhaustive a été entreprise pour renforcer l'analyse de l'environnement à partir d'une perspective de planification d'un scénario pour l'avenir. L'examen a été effectué en fonction de deux objectifs. Le premier objectif consistait à établir un point de référence par rapport aux tendances contemporaines et historiques. Le deuxième objectif visait à mieux comprendre les tendances futures. L'équipe de chercheurs et d'analystes de l'IRA ont consulté le ministère pour identifier les documents pertinents qui devaient servir à l'examen préliminaire. L'analyse documentaire a porté sur plus de 60 documents, études, politiques, programmes et documents de recherche qui étaient reliés aux programmes nationaux et internationaux de même qu'à des questions socio-économiques concernant les peuples autochtones. Le Chapitre 5 fournit un sommaire des informations recueillies au cours de l'analyse documentaire.

La plupart des documents qui ont été examinés tendent à mettre l'accent sur des événements passés et/ou contemporains. Il y avait très peu d'études qui mettaient l'accent sur l'identification des tendances futures. Celles qui incluent une analyse des tendances futures se concentrent sur des aspects spécifiques du sujet examiné. Par exemple, certaines études examinant les tendances démographiques peuvent faire une

projection dans le futur et même établir une corrélation avec d'autres tendances telles que les besoins au niveau du logement mais même ces quelques exemples tendent à être limités.

Le présent rapport s'est donné pour but d'examiner l'avenir. Il tente de le faire en consolidant un grand nombre de facteurs et de considérations. L'application de la documentation existante était limitée dans ce contexte spécifique.

2.6.3 Conclusion

Pour ces raisons, il est important de reconnaître que les informations colligées pour le présent rapport ont des limites. L'équipe de l'IRA a tenté de compenser ces limites en traitant les données de plusieurs manières différentes pour l'analyse et la présentation. Par exemple, au lieu de réviser les informations une fois ou deux, on les a examinées de nombreuses fois pour approfondir l'analyse. On a utilisé un processus similaire au cours de l'analyse documentaire, c'est-à-dire qu'au lieu de réviser un ou deux Chapitres, on a examiné plus d'informations pour tenter d'y retrouver plus de données utiles. Les résultats du traitement des données sont l'identification des tendances passées dans les Chapitres 3 et 4 et le développement des tendances futures dans le Chapitre 5.

2.6.4 Le prochain chapitre

La section suivante du présent rapport, le Chapitre 3, examinera les relations historiques du passé qui existent entre les peuples autochtones et la Société Occidentale. Il est important de situer cette base historique, qui couvre les 500+ dernières années d'histoire depuis les premiers contacts, dès le début du présent rapport. Ce n'est qu'en comprenant très bien le passé que l'on peut apprécier la complexité des éléments qui en font partie dans une analyse des enjeux contemporains.

Conséquemment, la base historique établie dans le Chapitre 3 servira de fondement à l'analyse présentée dans le Chapitre 4 qui examine les développements contemporains survenus au cours des 35 dernières années. Ensemble, les Chapitres 3 et 4

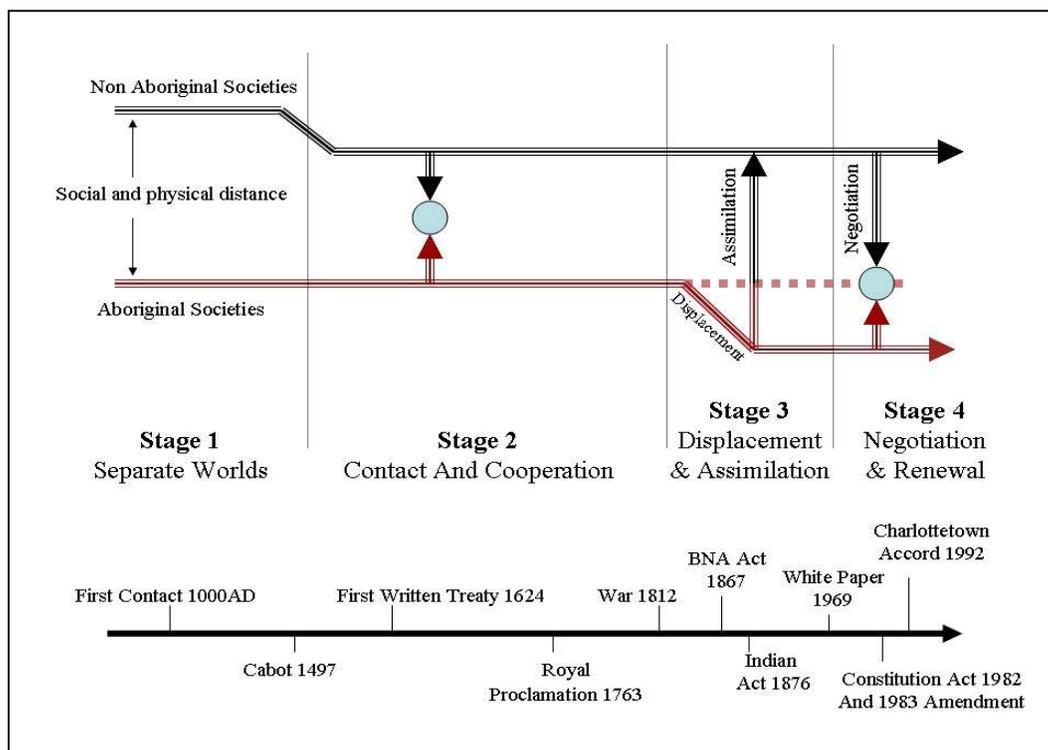
constituent la pierre d'achoppement du Chapitre 5 qui utilise les tendances identifiées et les projette dans l'avenir.

Chapitre 3 : Le passé - Les 500+ dernières années

Dans le contexte des enjeux autochtones, la meilleure façon de comprendre l'avenir est d'avoir une connaissance approfondie et détaillée du passé. Toutefois, le fait de faire une interprétation particulière de l'histoire est une tâche particulièrement difficile lorsqu'on fait face à la complexité des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral.

Aux fins du présent rapport, l'IRA a choisi de débiter avec un modèle de relations Autochtones-gouvernement qui est déjà généralement accepté comme base d'interprétation de l'histoire. Ce modèle d'interactions sociales développé par le D^r Dockstator, un auteur du présent rapport, a également été utilisé comme base historique pour le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA, 1996).

Diagramme 3 : Étapes dans les relations gouvernement-Autochtones



Source : Mark Dockstator : « "Towards an Understanding of Aboriginal Self-Gouvernement: A Proposed Theoretical Model and Illustrative Factual Analysis", thèse de doctorat en sciences juridiques, Université York, Toronto : Juin 1993, tel que cité dans le Volume 1, CRPA, 1996)

TRADUCTION DU DIAGRAMME CI-DESSUS, DE HAUT EN BAS ET DE GAUCHE À DROITE :

Sociétés non autochtones

Distance sociale et physique

Assimilation

Négociation

Sociétés autochtones

Déplacement

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Mondes distincts Contact et coopération

Déplacement et assimilation

Négociation et renouveau

Premier contact 1000 ans après Jésus-Christ
Loi de l'ANB 1867 Livre blanc 1969

Premier traité écrit 1624
Accord de Charlottetown 1992

Guerre 1812

Cabot 1492 Proclamation royale 1763
1982 et amendement 1983

Loi sur les Indiens 1876

Loi constitutionnelle

Dans le modèle ci-dessus, l'ensemble des relations Autochtones-gouvernement est représenté comme un passage à travers de nombreuses Étapes distinctes. (Pour avoir plus d'explications au sujet des diverses Étapes des relations historiques, veuillez consulter l'Appendice 3).

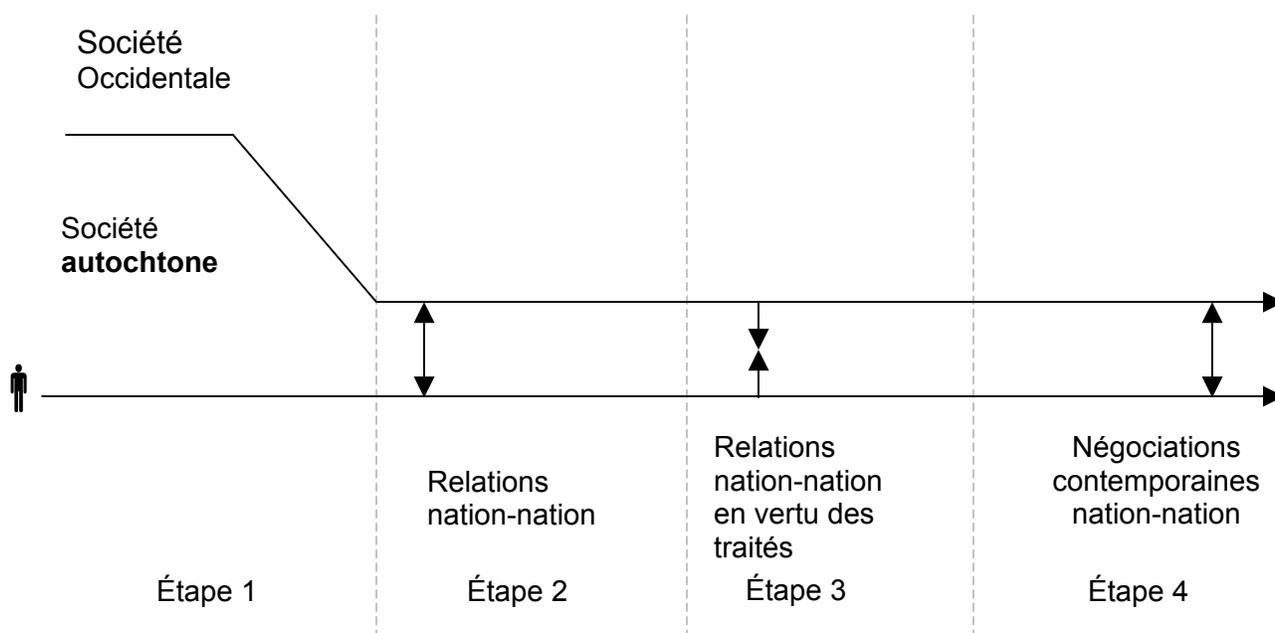
Toutefois, ce qui est particulièrement intéressant aux fins du présent rapport, est le fait que le modèle représente deux interprétations très différentes de l'histoire. Compte tenu de la limite jusqu'à laquelle les dossiers historiques peuvent être réduits à deux « courants » généraux d'événements, le modèle incorpore une perspective historique tant « autochtone » que « Occidentale ». En raison de l'importance des dossiers historiques dans le cadre des relations Autochtones-gouvernement, particulièrement dans le contexte de l'identification des tendances futures inhérentes aux relations, la section qui suit examinera plus en détail les différentes interprétations de l'histoire représentées dans le modèle d'interactions sociales.

Le rapport présentera d'abord la perspective autochtone de l'histoire, suivie de la vision de l'Ouest des dossiers historiques. Pour réaliser cet objectif, le modèle présenté dans le Diagramme #3 sera réduit en deux éléments constitutants. Cela signifie que si nous « divisons » le modèle d'interactions sociales, il en résultera deux modèles distincts... l'un représentant la perspective autochtone et l'autre, une représentation de la perspective non autochtone (« Occidentale ») sur la façon dont l'interaction historique peut être interprétée. Le Diagramme #4 représente la perspective autochtone décrite dans le Diagramme #3.

3.1 Perspective autochtone

La perspective autochtone au cours des 500+ dernières années sera brièvement expliquée grâce au Diagramme suivant :

Diagramme 4 : Perspectives autochtones isolées



Étape 1

La perspective autochtone débute à la ligne intitulée « Société autochtone » et se poursuit jusqu'au point où la Société Occidentale débarque sur les rivages de l'Amérique du Nord, marquant ainsi le début de l'Étape 2 – les contacts en Amérique du Nord entre la Société autochtone et la Société non autochtone.

Étape 2

Au point de contact, la Société autochtone reconnaît que ces nouveaux arrivants en Amérique du Nord possèdent leur propre histoire, leurs propres institutions culturelles et leur propre existence juridique. Dans le Diagramme ci-dessus, ceci est représenté par une ligne continue qui recoupe l'Étape 1. La ligne continue indique le fait que même si

les deux Sociétés étaient séparées par l'océan Atlantique au cours de l'Étape 1, lorsque le contact est établi, la Société autochtone traite la Société Occidentale comme une égale sur une base de « nation à nation ».

Étape 3

L'égalité des relations sociales continue tout au long de l'Étape 3, représenté dans le Diagramme par des lignes continues régulièrement espacées pour la Société autochtone et la Société Occidentale. On retrouve à l'Étape 3 divers Accords, tels des traités, qui servent à reconnaître et à renforcer la nature initiale des relations nation à nation et l'égalité globale des relations établies lors du contact.

Étape 4

La nature fondamentale des relations sociales ne change pas jusqu'à aujourd'hui. Dans cette perspective, l'objectif global des négociations, quelles soient reliées ou non à des thèmes spécifiques tels que les revendications territoriales ou l'autonomie gouvernementale, est d'assurer que la nature fondamentale de l'égalité initiale, ou des relations sociales nation à nation, soit reconnue et que « l'équilibre » entre les deux Sociétés soit restauré.

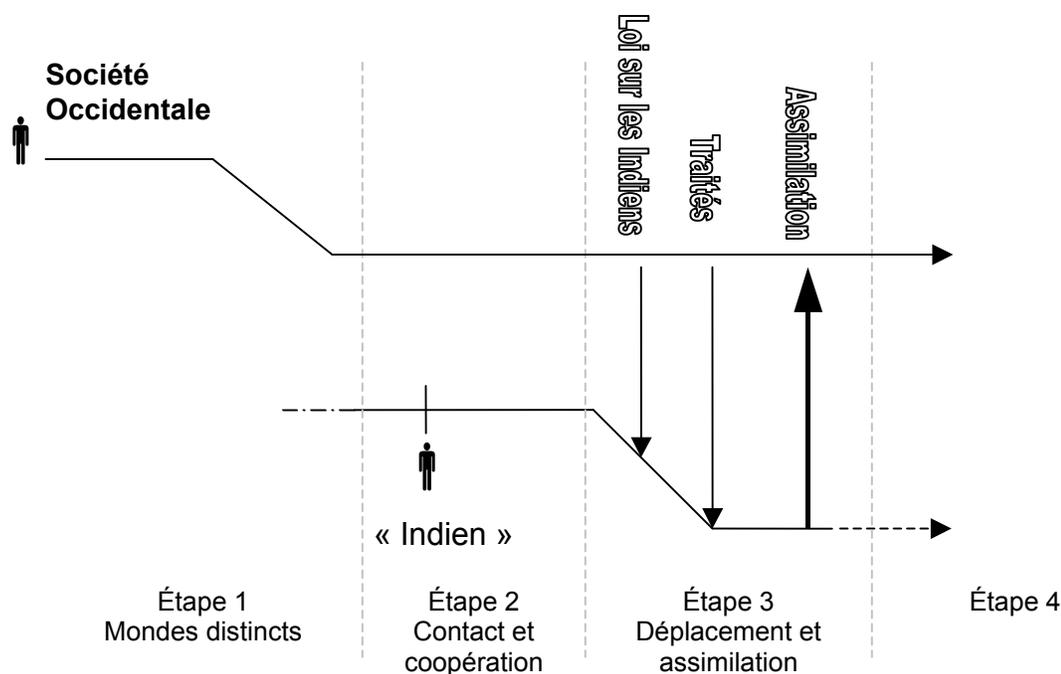
3.2 Perspective Occidentale

Dans une seconde perspective contenue au sein même du modèle d'interactions sociales, il existe une autre perception très différente de l'histoire. Dans le Diagramme suivant, on se réfère à cette perspective comme étant une perspective « Occidentale », représentée comme la « Société Occidentale », c'est-à-dire les cultures qui ont débarqué sur les rivages de l'Amérique du Nord en provenance de l'Europe de l'Ouest.

Étape 1

La perspective débute avec la ligne intitulée « Société Occidentale » et se poursuit dans une direction descendante tout au long de l'Étape 1, représentant le voyage de ces peuples à travers l'océan Atlantique jusqu'aux rivages de l'Amérique du Nord... marquant ainsi le début de l'Étape 2 – les contacts en Amérique du Nord entre la Société autochtone et la Société non autochtone.

Diagramme 5 : Perspective Occidentale isolée



Étape 2

Au point de contact, la Société Occidentale se réfère collectivement aux peuples autochtones en tant que « qu'Indiens ». Comme le montre la ligne pointillée qui revient dans l'Étape 1, la Société Occidentale accorde aux Indiens une forme de sens de l'histoire et de reconnaissance juridique très limitée (c.-à-d. que l'histoire de l'Amérique du Nord débute avec l'arrivée de la Société européenne). Toutefois, il y a une reconnaissance de facto de l'importance militaire et économique des « Indiens » et ainsi, l'Étape 2 est catégorisée par une ligne continue parallèle à la Société Occidentale, indiquant l'égalité relative accordée aux Indiens en raison de leur importance économique, stratégique et militaire pour les nouvelles colonies se formant en Amérique du Nord.

Étape 3

Lorsque les Indiens perdent leur importance économique, stratégique et militaire aux yeux de la Société Occidentale, ils deviennent des marginaux de la société, tel qu'indiqué par la ligne descendante dans l'Étape 3. Le déplacement est accompli par

divers moyens qui sont illustrés dans le Diagramme par la Loi sur les Indiens et les traités qui établissent un système de terres appelé « réserve » dans l'organisation sociale.

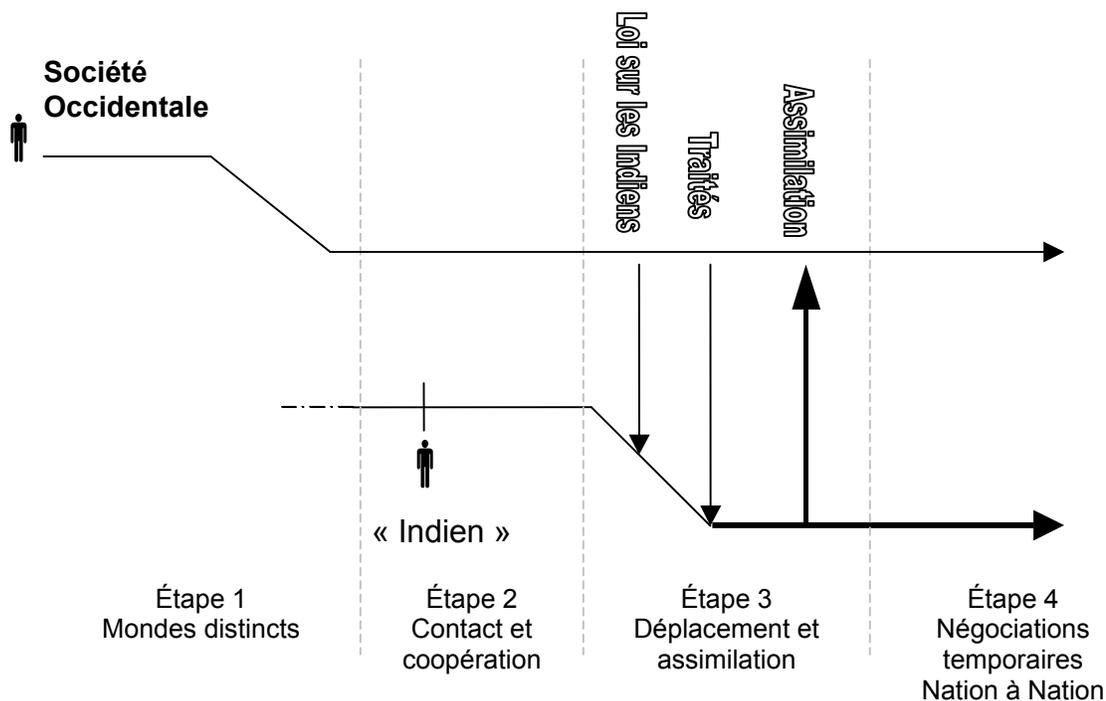
Il était prévu, et ce Diagramme tente d'illustrer les « attentes » de cette interprétation de l'histoire... que le déplacement des Indiens ne serait qu'une mesure temporaire. Tel qu'indiqué par la ligne qui monte vers le courant principal de la Société intitulé « Assimilation », on s'attendait à ce que les Indiens soient jusqu'à un certain point assimilés dans le courant principal de la Société Occidentale.

Avec l'assimilation complète des « Indiens » qui marque le début de l'Étape 4, il n'y aurait plus d'existence séparée et distincte des « Indiens ». Ceci est indiqué dans le Diagramme par la disparition de la ligne inférieure. À ce point de l'histoire, la Loi sur les Indiens ne serait plus nécessaire, les traités n'auraient de l'importance qu'à titre de notes historiques de bas de page, les « réserves » disparaîtraient et il ne serait donc plus nécessaire pour le gouvernement de superviser et d'administrer les Affaires indiennes.

Ainsi, la ligne représentant les « Indiens » dans l'Étape 4 n'est formée que de quelques pointillés parce qu'il était prévu que la responsabilité du gouvernement à l'égard des Indiens n'existerait plus après un certain temps.

Toutefois, l'histoire ne s'est pas déroulée comme prévu. Comme le démontre le **Diagramme # 6**, représentant l'histoire telle qu'elle s'est réellement déroulée, les Indiens n'ont pas renoncé à leur identité afin de s'intégrer dans le courant principal de la Société. Dans ce Diagramme révisé, l'Étape 4 est caractérisée par une ligne continue qui se poursuit à travers l'Étape 4, représentant la continuité de l'existence des Indiens en tant que marginaux de la Société. Puisque les Indiens n'ont pas été assimilés et qu'ainsi, ils n'ont pas disparu, il existe encore un système de réserves et des responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard de la surveillance et de l'administration.

Diagramme 6 : Perspective autochtone actuelle isolée



3.3 Deux perspectives – Une vision de l'histoire

Comme c'est le cas lorsqu'il y a deux perspectives, l'une tend à dominer l'autre. Dans le contexte des relations Autochtones – gouvernement fédéral, c'est la version de l'histoire Occidentale qui domine. En raison de son statut de version prédominante de l'histoire dans le Canada contemporain, c'est également à cette perspective qu'on se réfère comme étant la perspective « gouvernementale » en pensant que le gouvernement, généralement parlant et en termes très larges, reflète la vision prédominante de la Société.

Comme le souligne fortement les rapports de la CRPA (1996a, 1996b et 2000), lesquels reflètent pratiquement tous les autres rapports en ce qui a trait à ses conclusions, il est essentiel de comprendre les interactions historiques qui forment chacune des deux

perspectives... et non seulement une seule. Si une personne examine les interactions historiques à travers le prisme d'une seule perspective, cela ne fait que fausser l'image plutôt que de donner un portrait précis de la façon dont les relations se sont développées et, plus encore, de la façon dont elles se développeront dans l'avenir.

3.4 Le prochain chapitre

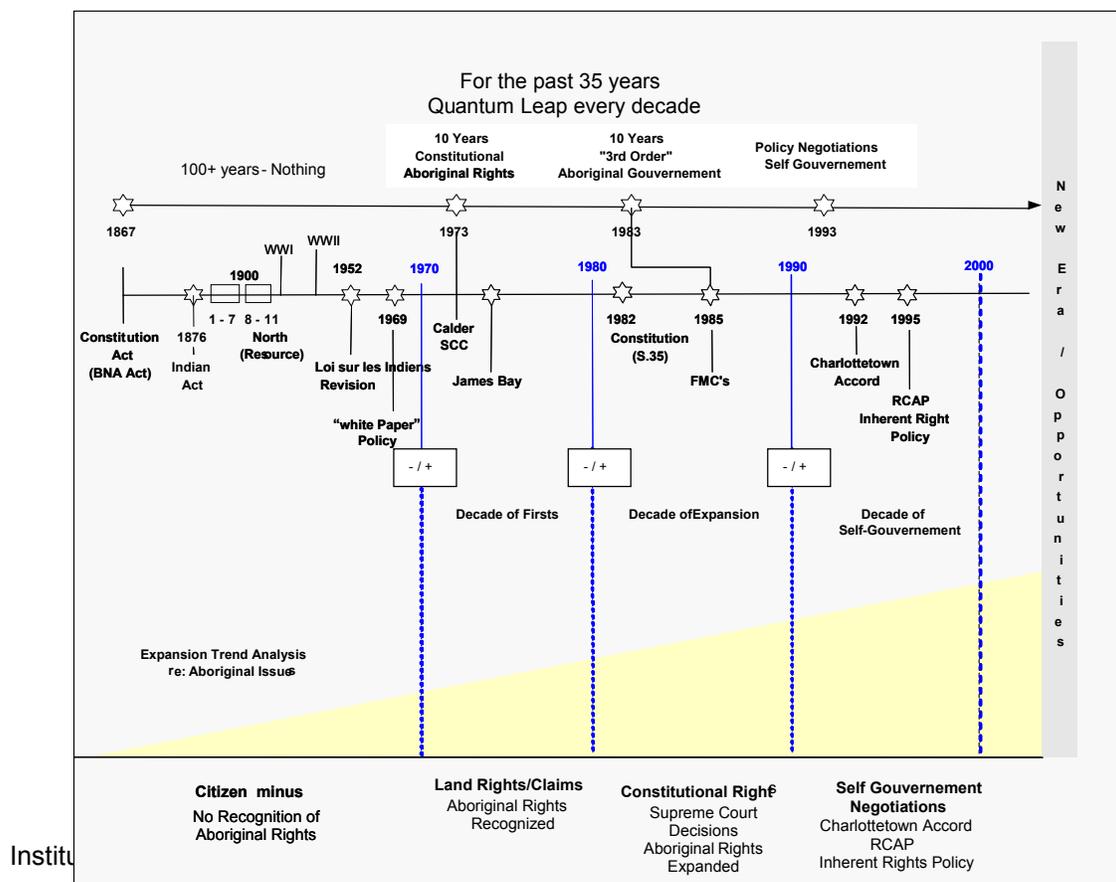
La base historique de la compréhension de l'histoire à partir d'au moins deux perspectives distinctes est à la base d'une connaissance plus globale et plus exhaustive des relations entre les Autochtones-gouvernement fédéral. En conséquence, le prochain Chapitre présente les grandes tendances qui ont émergées d'un examen du développement des relations entre les Autochtones–gouvernement fédéral au cours des 35 dernières années – ce qui, dans le contexte des 500+ dernières années de l'histoire, est défini comme étant le présent.

À partir de l'examen des deux bases historiques établies dans le Chapitre 3 et d'une analyse des tendances émergentes des 35 dernières années (Chapitre 4), il sera alors possible d'identifier et de développer un scénario fondé sur le futur dans le Chapitre 5.

Chapitre 4 : Le présent – Examen des événements contemporains des 35 dernières années

Pour faire des prévisions précises pour le futur, il est donc nécessaire de très bien comprendre et de très bien connaître d'abord les interactions historiques (Chapitre 3) puisque ceci teintera l'interprétation des événements (Chapitre 4) et influencera ainsi la nature des analyses des tendances et des projections (Chapitre 5). Même si cette démarche est essentielle, sur le plan technique elle ne fait pas partie du mandat de ce projet particulier, à savoir de fournir une analyse détaillée des événements historiques tant d'une perspective autochtone que d'une perspective Occidentale/non autochtone. Toutefois, afin d'assurer une base rigoureuse au futures analyses des tendances, il est nécessaire de donner un bref aperçu des tendances majeures qui ont prévalu dans un passé récent qui, dans le contexte du présent rapport, est défini comme étant les 35 dernières années.

Diagramme 7 : Tendances globales



TRADUCTION DU DIAGRAMME CI-DESSUS, DE HAUT EN BAS ET DE GAUCHE À DROITE :

Pour les 35 dernières années
Sauts qualitatifs de chaque décennie

100 + ans Rien (1867-1970)					10 ans Droits constitutionnels autochtones (1970-1980)		10 ans « Troisième ordre de gouvernement autochtone » (1980-1990)		Négociations stratégiques sur l'autonomie gouvernementale (1990-2000)		Nouvelle ère / Nouvelles Perspectives
Loi constitu- tionnelle (AANB)	Loi sur les Indiens (1876)	Nord (res- sources)	Loi sur les Indiens (révision)	Politique du « livre blanc »	Calder CSC	Baie James	Consti- tution (s. 35)	CPM	Accord de Charlot- town	CRPA Politique sur les droits inhérents	
					Décennie des premières		Décennie de l'expansion		Décennie de l'autonomie gouvernementale		
Analyse des tendances de l'expansion re : enjeux autochtones											
Élément négatif des citoyens Non-reconnaissance des droits autochtones					Revendications territoriales / Réclamations Droits autochtones reconnus		Droit constitutionnel Décisions de la Cour suprême Droits autochtones élargis		Négociations sur l'autonomie gouvernementale Accord de Charlottetown CRPA Politique sur les droits inhérents		

Il y a eu, au cours des 35 dernières années, soit depuis 1970, une explosion d'enjeux autochtones qui ont servi à créer un impact, de différentes manières, auprès du gouvernement fédéral. Pour résumer la nature de ces développements et pour évaluer leur pertinence en regard des projections futures, on a développé le Diagramme suivant.

Le Diagramme # 7 illustre une tendance globale qui n'est devenue évidente qu'à la suite d'un examen d'un très grand nombre d'informations reliées aux 35 dernières années. Jusqu'à maintenant, il y a eu trois périodes majeures où la nature des enjeux autochtones, au fur et à mesure que ses impacts se faisaient sentir auprès du gouvernement fédéral, a connu une progression drastique. Au cours de chacune des trois décennies suivantes, 1970 – 1980, 1980 – 1990 et 1990 – 2000, il y a eu ce qu'on pourrait appeler des « sauts qualitatifs » dans la progression des enjeux autochtones. Il

est évident que les mesures du gouvernement fédéral conçues pour minimiser, atténuer ou ignorer les enjeux autochtones ont précédé chacune de ces décennies de progression des enjeux autochtones.

Dans le Diagramme #7, les signes « -/+ » indiquent le début de chaque décennie. Ces signes sont des indicateurs du fait que chaque progression a débuté à la suite d'une initiative ou d'une action/non action du gouvernement fédéral conçue pour minimiser la nature et la portée des enjeux autochtones. Ainsi, le signe « - » indique l'intention de minimiser et le signe « + » indique le résultat contraire qui s'en est suivi... une progression des enjeux autochtones. La partie en jaune représente la progression des enveloppes concernant les enjeux autochtones qui sont devenues un volet important et qui font maintenant partie d'un programme du gouvernement fédéral.

La section suivante examine brièvement chacune des trois « décennies de changement » illustrées dans le Diagramme 7.

4.1 1970 – 1980 : La décennie des premières

La période a débuté avec le dépôt par le gouvernement fédéral du « Livre blanc » qui décrivait une politique proposée par le gouvernement fédéral visant à orienter les relations futures entre le gouvernement fédéral et les Indiens.

Se référant au modèle des interactions historiques, la politique proposée était un reflet exact de la version de l'histoire Occidentale, telle que représentée dans le **Diagramme 5**. Dans cette version de l'histoire, il était prévu qu'à un certain moment l'existence juridique distincte et séparée des « Indiens » disparaîtrait. En conséquence, la Loi sur les Indiens ne serait plus nécessaire, les « réserves » disparaîtraient, les traités n'auraient d'importance que pour les notes historiques de bas de page et le gouvernement n'aurait plus besoin de superviser et d'administrer les Affaires indiennes. De cette façon, ces mesures ouvriraient la voie à une intégration complète des Indiens dans le courant principal de la société. Cette version de l'histoire était essentiellement la philosophie sous-jacente à la politique du Livre blanc.

La proposition du Livre blanc ne tenait aucunement compte des éléments de la perspective autochtone de l'histoire. En conséquence, on n'a pas assisté à un rejet quantique croissant des enjeux autochtones au cours des dix années suivantes. La politique proposée par le Livre blanc a essentiellement suscité la réaction exactement contraire à celle qui était originellement prévue.

4.2 1980 – 1990 : La décennie de l'expansion

Cette décennie d'expansion des enjeux autochtones a débuté avec le processus conçu pour « rapatrier » la Constitution canadienne. Encore une fois, la période a débuté avec l'approche du gouvernement fédéral visant à minimiser ou à ignorer la nature des enjeux autochtones. Avant la ratification de la Constitution, il y a eu diverses tentatives pour exclure, ignorer ou minimiser l'inclusion et/ou la portée des enjeux autochtones à être inclus dans la Constitution.

En se référant encore une fois au modèle d'interactions sociales, les diverses mesures adoptées par le gouvernement fédéral à cet égard étaient un reflet assez précis de la philosophie sous-jacente à la version de l'histoire Occidentale (voir le **Diagramme 5**). Dans cette version de l'histoire, les peuples autochtones n'ont joué qu'un rôle marginal dans la société et non, comme on prévoyait de l'inclure dans la Constitution, un rôle central dans la formation de la société canadienne.

Encore une fois, comme ce fût le cas au cours de la décennie précédente, l'approche qui ignorait la perspective autochtone de l'histoire a atteint le résultat exactement contraire à celui prévu. Les dix années suivantes ont entraîné d'autres sauts qualitatifs au niveau de la nature, de la portée et de la complexité des enjeux autochtones qui ont ensuite eu un impact sur les opérations du gouvernement fédéral.

4.3 1990 – 2000 : La décennie de l'autonomie gouvernementale

Tel qu'indiqué par les signes « -/+ » au début de cette décennie, la période a encore une fois débuté par des mesures ou, dans le cas présent, par l'absence de mesures de la part du gouvernement fédéral. Même s'il y a de nombreux événements importants à prendre en considération, par exemple les diverses décisions de la Cour suprême du Canada ou l'Accord du lac Meech, ce sont les événements d'Oka qui ont servi à définir le cours des dix années suivantes. Les premières tentatives du gouvernement fédéral de minimiser ou, dans certains cas, d'ignorer la nature, la portée et les impacts des revendications territoriales ont eu encore une fois, comme effet global, d'entraîner un résultat exactement contraire au cours de la décennie suivante.

Encore une fois, comme ce fût le cas au cours de la décennie précédente, l'approche qui ignorait la perspective autochtone de l'histoire a atteint le résultat exactement contraire à celui prévu. Les dix années suivantes ont entraîné d'autres sauts qualitatifs au niveau de la nature, de la portée et de la complexité des enjeux autochtones qui ont ensuite eu un impact sur les opérations du gouvernement fédéral.

4.4 2000 - 2004

Il n'y a pas de signe « -/+ » au début de la plus récente décennie. C'est sans doute en raison d'initiatives telles que, par exemple, la CRPA et l'approche du gouvernement fédéral à l'égard de la mise en oeuvre des droits inhérents dans la négociation de la Politique sur l'autonomie gouvernementale (Politique sur les droits inhérents) au milieu des années 1990 que ces mesures ont entraîné une croissance plus forte ou « naturelle » des enjeux autochtones au tournant du siècle. Ceci était à l'opposé de la croissance incontrôlée très importante, ou des « sauts qualitatifs » à cet égard, qui a prévalu au cours des trois décennies précédentes.

Il y a certainement eu plus d'initiatives mises sur place par le gouvernement fédéral durant les années 1990 qui, de diverses façons, ont reconnu l'existence de la perspective autochtone de l'histoire. Non seulement le CRPA a reconnu leur existence

mais elle a également élargi la façon dont ces principes d'une perspective autochtone distincte de l'histoire pourraient être intégrés dans les initiatives gouvernementales et les initiatives sociales plus vastes. Les principes couverts dans l'Accord proposé de Charlottetown, la Politique des droits inhérents et la Déclaration de réconciliation ont tous reconnu et, jusqu'à un certain point inclus dans les opérations, les principes contenus dans l'approche autochtone de l'histoire.

Même si la nature des relations Autochtones – gouvernement fédéral est beaucoup trop complexe pour être réduite à de simples explications, peut-être que la reconnaissance ou, alternativement, la non reconnaissance de la perspective autochtone de l'histoire, a un impact important sur la nature des relations Autochtones – gouvernement fédéral. Tel que l'indiquent les tendances qui ont prévalu au cours des 35 dernières années, il y aura une croissance des enjeux autochtones qui ont un impact sur le gouvernement fédéral au cours du 21^{ième} siècle. La façon dont cette croissance sera gérée dépend en très grande partie de la façon dont le gouvernement fédéral choisira de définir les relations.

4.4.1 Expansion ou contraction des enjeux autochtones – l'exemple des revendications territoriales

Il n'est pas possible, dans le cadre du présent rapport, de prévoir si tous les enjeux contemporains concernant les peuples autochtones se poursuivront ou non dans l'avenir et, si c'est le cas, s'ils deviendront de plus en plus complexes et ainsi, plus expansifs. Il n'est pas possible non plus de prévoir une alternative à cette question ou de prévoir si ces enjeux commenceront à un certain moment à se résorber tant au niveau de la portée que de la complexité et ainsi, s'ils deviendront moins importants ou s'ils seront en quelque sorte minimisés dans le cadre actuel des relations Autochtones – gouvernement fédéral. Même s'il n'est pas possible de prévoir ces enjeux dans le présent rapport il est important, au minimum, d'illustrer les tendances qui émergent à partir d'un examen des données disponibles à ce point de l'histoire. À des fins d'illustration, le thème général et les revendications territoriales ont été choisis comme exemple de la façon dont les enjeux autochtones ont évolué au cours des trois dernières décennies.

En référence au Diagramme #7, l'apparition, au cours des années 1970, de l'enjeu relatif aux revendications territoriales – en tant qu'enjeu requérant une attention substantielle au niveau des politiques et des programmes du gouvernement fédéral, est survenue à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder et des développements subséquents entourant le projet hydroélectrique de la baie James. Au cours des années 1980, les enjeux relatifs aux revendications territoriales ont continué de croître, tant au niveau de l'importance que de la complexité, d'autres développements se produisant également dans plusieurs autres domaines, par exemple les décisions juridiques de la Cour suprême du Canada et les développements politiques entourant le processus constitutionnel, tels que les Conférences des premiers ministres. Cette expansion du niveau de complexité s'est accrue davantage au cours des années 1990 avec l'apparition des initiatives concernant l'autonomie gouvernementale et d'autres développements, tels que la création de la Commission sur les revendications particulières des Indiens et la publication du rapport final de la CRPA.

Tout au long de ces trois décennies d'expansion des enjeux relatifs aux revendications territoriales, il est possible d'illustrer que la croissance qui s'est produite est, de par sa nature même, cumulative. À partir de la non reconnaissance des droits autochtones dans le document d'orientation du Livre blanc de 1969, la décennie suivante a vu naître la reconnaissance initiale et le développement stratégique fondamental concernant tant les revendications spécifiques que les revendications globales. La décennie suivante, les années 1980, ont ajouté un élément constitutionnel à la reconnaissance et aux négociations relatives aux revendications territoriales. La décennie suivante a ajouté un élément d'autonomie gouvernementale aux revendications territoriales. À la suite de cette croissance cumulative, les revendications territoriales contemporaines peuvent maintenant inclure tant un volet constitutionnel qu'un volet portant sur l'autonomie gouvernementale.

Comme exemple illustratif, les trois dernières décennies de croissance et d'expansion des revendications territoriales font ressortir la nature cumulative de l'ensemble des

enjeux autochtones. Au cours des trente dernières années, plusieurs de ces enjeux, tels que les revendications territoriales, ont évolué d'une « absence » de reconnaissance jusqu'à un point à l'ordre du jour complexe, très évolué et constituant un grand défi tant pour le gouvernement fédéral que pour les peuples autochtones. À tout le moins, les points illustratifs sommaires décrits ci-dessus indiquent que ces enjeux, tel celui des revendications territoriales, connaissent un taux de croissance inouï tant au niveau de l'importance que de la complexité. Ils indiquent également que ces enjeux ne disparaîtront pas dans un avenir prochain et que, selon toute probabilité, ils continueront de prendre de l'expansion plutôt que de se résorber.

Dans la foulée de l'exemple de l'examen des revendications territoriales, il y a un aspect sous-jacent fondamental de cette croissance qui doit être pris en considération. Tel qu'illustré dans le Diagramme #7, l'ère de développement survenue au cours des 35 dernières années a débuté avec la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder. Depuis ce temps, il y a eu plusieurs autres décisions juridiques de la Cour suprême du Canada, en plus de quelques milliers de décisions des tribunaux inférieurs, qui ont servi à étayer le développement des droits et des enjeux autochtones. Prenant dûment en considération le volume et la portée des décisions des tribunaux concernant des questions qui affectent les peuples autochtones, il est évident que sans ces décisions juridiques, une grande partie du développement qui s'est produit n'aurait pas été possible autrement.

Il semble également que dans l'avenir, tant le volume que la portée des questions prises en considération par les tribunaux continueront de s'accroître. Une analyse des décisions récente des tribunaux démontre très clairement l'expansion de la portée des questions prises en considération par les tribunaux... par exemple, les cas relatifs aux droits autochtones, à la Charte canadienne des droits et libertés, aux obligations fiduciaires, aux affaires concernant les ressources (foresterie et mines), aux droits des Métis, aux sévices des pensionnats indiens et, s'ajoutant à ceci, l'expansion sans cesse croissante de la jurisprudence concernant des questions de longue date relatives à la Loi sur les Indiens, aux traités et aux enjeux relatifs à la chasse et à la pêche. La liste

présentée ci-dessus, uniquement à titre d'illustration des cas autochtones devant les tribunaux, est relativement plus complexe et de portée beaucoup plus importante et, si la tendance actuelle se poursuit, ces cas continueront de former la base d'un continuum d'enjeux autochtones de plus en plus important et de plus en plus étendu qui devront être pris en considération par le gouvernement fédéral.

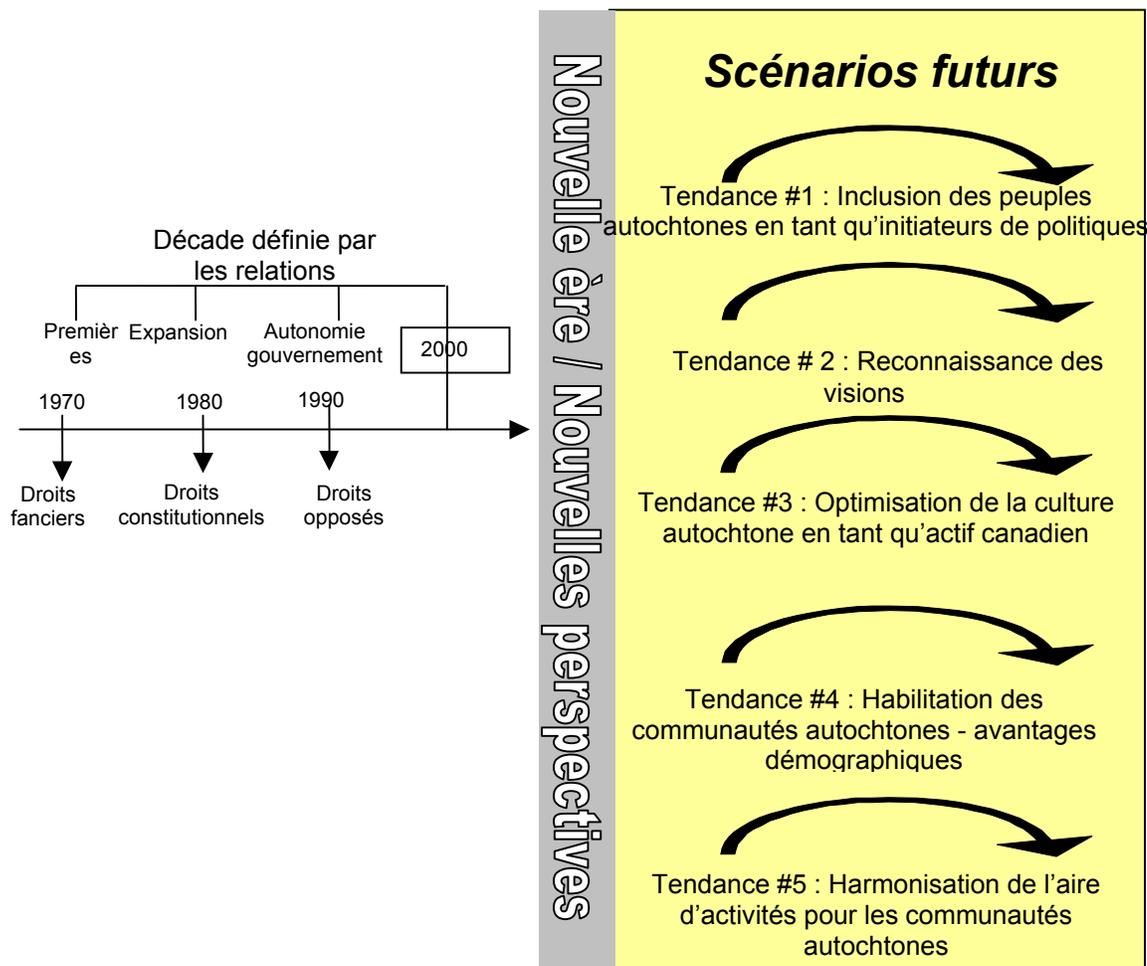
4.5 Conclusion

C'est dans ce contexte historique et contemporain d'événements que le présent rapport aborde maintenant la question de l'avenir. À quoi ressemblera l'avenir? En quoi consisteront les relations Autochtones – gouvernement fédéral dans le futur? Même s'il n'est pas possible de savoir exactement ce que nous réserve l'avenir, l'analyse précédente des 35 dernières années illustre clairement un fait... il y aura une expansion des enjeux autochtones dans un proche avenir. La seule question qui se pose est la façon dont cette croissance sera gérée. Y aura-t-il des développements explosifs et incontrôlés de la croissance, tel que les sauts qualitatifs que l'on a connus au cours des trois dernières décennies, de 1970 – 2000? Ou, est-ce que la croissance sera plus mesurée?

Encore une fois, même s'il n'est pas possible de prévoir l'avenir avec certitude, il paraît évident à la suite de l'analyse qui précède que la nature future des relations dépend grandement des choix que fera le gouvernement fédéral. Dans ce contexte, la question semble être de savoir si le gouvernement fédéral adoptera seulement une vision unique de l'histoire, en fondant ses décisions sur les principes passés d'une version unique de l'histoire Occidentale? Ou, alternativement, y aura-t-il une reconnaissance et une intégration futures des éléments de l'interprétation « autochtone » des interactions historiques?

4.6 Le prochain chapitre

C'est en gardant ces questions présentes à l'esprit que nous examinons les relations futures Autochtones – gouvernement fédéral dans la prochaine section, en évaluant les tendances possibles qui peuvent avoir un impact sur la dynamique sociale.



Dans ce Chapitre, cinq indicateurs des tendances futures sont identifiés comme suit :

- #1: Inclusion des peuples autochtones en tant qu'initiateurs de politiques
- #2: Reconnaissance des visions du monde autochtones
- #3: Optimisation des cultures autochtones en tant qu'actif canadien
- #4: Habilitation des communautés autochtones – avantages démographiques
- #5: Harmonisation de « l'aire d'activités » pour les communautés autochtones

Tel qu'indiqué dans la partie gauche du Diagramme ci-dessus, chacun des indicateurs des tendances est fondé sur l'examen des relations passées entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral, tel que discuté aux Chapitres 4 et 5. Dans la Section suivante, chacun des indicateurs des tendances sera brièvement examiné en considérant d'abord le Présent, qui est identifié dans le texte comme étant le « contexte contemporain ». La discussion portera ensuite sur l'examen de « l'orientation

émergente », qui indique une orientation pour l'avenir, suivi d'une très brève indication de ce que peut être la perspective autochtone à cet égard. La discussion au sujet de chacun des indicateurs des tendances se conclut ensuite par un examen de l'avenir, avec les « occasions qui s'offrent d'aller de l'avant » et une identification initiale des « scénarios potentiels pour l'avenir ».

5.1 Tendances #1: Inclusion des peuples autochtones en tant qu'initiateurs de politiques

5.1.1 Contexte contemporain

« La relation est comme un immense pétrolier qui a navigué dans la mauvaise direction pendant très longtemps. Le gouvernement a fait certains efforts pour changer son cours et met l'accent sur la bonne direction à prendre mais il est très loin encore d'avoir réussi à le faire. »

Personne interrogée

« Le gouvernement doit créer de véritables partenariats avec les peuples autochtones afin qu'il aient un pouvoir réel au niveau des prises de décisions. »

Personne interrogée

Tout effort du gouvernement visant à redéfinir les relations Autochtones-gouvernement devrait reconnaître tant la perspective historique que la perspective contemporaine Occidentale, qui continuent de nuire aux contributions des peuples autochtones au bien-être social, culturel, politique, économique et spirituel. Ces perspectives découlent des paradigmes hiérarchisés et des contrôles fiduciaires qui ont éloigné les communautés autochtones des sources du pouvoir et de l'influence relatives à l'élaboration des politiques gouvernementales. De plus, la reconnaissance contemporaine des obstacles rencontrés par les peuples autochtones ne règle pas le problème de l'exclusion ou des lieux du pouvoir. Par exemple, les efforts du gouvernement pour se restructurer en fonction d'un modèle organisationnel (Fitzpatrick, Horizontal Management, 2000) qui permet d'élaborer des politiques par le biais d'un processus de prise de décisions horizontale ne tiennent pas compte de la situation où le gouvernement demeure le facteur déterminant de « *la façon dont le gouvernement réagit à l'égard d'une vaste communauté autochtone* ». (Personne interrogée, 2004).

Plus particulièrement, le modèle horizontal du gouvernement requiert toujours la tenue de négociations par le biais de canaux définis par et pour les priorités gouvernementales relatives au développement de programmes et à l'élaboration de politiques, tel que déterminé à l'interne dans chaque ministère. Un tel

processus ne permet pas aux communautés autochtones de s'imposer dans les initiatives de renouvellement. Les tendances et les scénarios pour l'avenir ont proposé des changements selon une perspective des peuples autochtones qui servirait à créer une réponse horizontale et adaptée aux enjeux autochtones. D'ici à ce que les mécanismes associés aux relations Autochtones-gouvernement changent, les peuples autochtones n'obtiendront pas les résultats escomptés, tels que formulés dans l'initiative de renouvellement au sein du gouvernement.

De plus, les recherches indiquent que les femmes autochtones continuent d'être marginalisées par rapport aux rôles liés aux politiques et au leadership dans la communauté et lors des négociations gouvernementales. Plus particulièrement, le manque de représentation des femmes dans le processus de prise de décisions a créé une perception à l'effet que les préoccupations exprimées par les femmes autochtones (structures de gouvernance et de responsabilisation, égalité des sexes et enjeux sociaux) ne font pas partie du discours sur la gouvernance et l'autonomie gouvernementale (Herbert 1994: 27, cité dans Sayers and MacDonald). La recherche de Sayer et MacDonald indique qu'aucun des traités existants, aucun des accords sur l'autonomie gouvernementale et aucun des modèles de leadership ne contiennent de dispositions spécifiques pour les femmes et à leur sujet (Sayers et MacDonald, 2001:31).

5.1.2 Identification de l'orientation émergente

Il y a une tendance émergente au sein du gouvernement fédéral à l'effet d'accroître les niveaux d'inclusion des peuples autochtones en tant que participants aux politiques et à la prestation des programmes et services. Même s'ils sont actuellement confinés principalement aux niveaux locaux de la prestation des services, cette approche pourrait possiblement s'élargir dans l'avenir de façon à y inclure davantage une perspective autochtone.

5.1.3 Perspective autochtone

Les peuples autochtones croient qu'ils devraient être inclus en tant que partenaires égaux et à part entière dans les mécanismes d'élaboration des politiques et de

prestation des programmes et des services. D'une perspective autochtone, la participation autochtone aux politiques et à la prestation des programmes et services est perçue dans le contexte d'une égalité relative.

5.1.4 Possibilités de progresser

Les mesures futures concernant les relations Autochtones–gouvernement requièrent des mécanismes additionnels pour permettre aux peuples autochtones de contrôler l'élaboration des politiques affectant leurs communautés. Plus particulièrement, l'analyse des tendances suggère que les communautés autochtones cherchent des occasions d'élaborer des politiques dans les domaines suivants :

- Les relations : avec le gouvernement, la communauté nationale et mondiale
- La culture
- Les enjeux démographiques : plus particulièrement l'urbanisation, les femmes et la jeunesse
- Le développement communautaire

5.1.5 Scénarios futurs potentiels

Les suggestions suivantes ont été formulées dans le cadre du présent examen à titre d'éléments importants à prendre en considération dans l'avenir :

- Modèles de structures politiques autochtones qui donnent aux peuples autochtones un statut de participants à part entière au sein du gouvernement fédéral, c.-à-d. places désignées, Conseil de spécialistes, représentants élus (se présentant dans chaque comté)
- Paramètres de prise de décisions au sein du processus de planification opérationnelle du Conseil du Trésor fédéral (et ses contreparties provinciales, territoriales et municipales) qui, par exemple, pourraient nécessiter un énoncé d'impacts pour les propositions concernant la façon dont l'initiative proposée profite aux communautés autochtones. Actuellement, les énoncés similaires d'impacts sont mesurés quant aux implications pour l'effectif (ETP), les installations, la technologie, les risques, les politiques, les activités et les revenus. L'ajout de paramètres pour les communautés autochtones pourrait permettre une représentation horizontale des enjeux reliés aux Autochtones dans le cadre du processus de planification opérationnelle du gouvernement.
- Les organisations autochtones (hors réserve) devraient participer au processus de prise de décisions.

5.2 Tendance #2 : Reconnaissance des visions du monde autochtones

5.2.1 Contexte contemporain

*« Les Premières nations contrôlent maintenant le domaine de l'éducation à certains endroits mais manquent de ressources pour restructurer le système d'éducation afin qu'il s'inscrive dans le cadre des pratiques traditionnelles. »
Personne interrogée*

Des événements tels que la Loi sur les Indiens, le Livre blanc, Oka, les commissions fédérales examinant les questions relatives aux peuples autochtones, les excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens, les déclarations de réconciliation concernant Louis Riel et d'autres efforts qui démontrent une tendance à tenter de comprendre les expériences des peuples autochtones depuis les premiers contacts ont incité plusieurs activistes autochtones à « canaliser, non sans succès, les voix autochtones dans le cadre des activités de lobbying » (Personne interrogée, 2004).

*« Patrimoine canadien joue un rôle très important au niveau de la lutte contre le racisme et de la cohésion sociale : il s'agit là d'un créneau qui lui permet d'être plus actif au niveau de l'éducation des non Autochtones. »
Personne interrogée*

Toutefois, à mesure que les peuples autochtones tissent des relations avec des non Autochtones, les différences au niveau des deux visions du monde font surgir des stéréotypes qui exagèrent et simplifient les caractéristiques des peuples indigènes. (Anderson, 2000:97, dans Expressions in Canadian Native Studies). L'identité autochtone a été façonnée tant par la législation que par les stéréotypes véhiculés par les médias. Malheureusement, le processus de stéréotypage tend à exclure en créant des oppositions binaires telles que blanc contre noir, civilisé contre primitif, Indien contre non Indien etc. Les opposés binaires solidifient les limites entre deux personnes et contribuent à la hiérarchie raciale. Historiquement, ces opposés binaires ont été utilisés par le système judiciaire au Canada pour définir l'identité et les droits autochtones en fonction de leur référence à

leur façon de vivre « à l'indienne » ou « comme les blancs » (Anderson, 2000:98).

En conséquence, les peuples autochtones ont facilité le changement selon une vision eurocentrique du monde. À partir de cette expérience, les peuples autochtones ont subi la colonisation par le biais d'un processus sophistiqué de changements, assombris par les perspectives dérivant des institutions gouvernementales, commerciales, sociales et universitaires. Il en résulte que les voix autochtones dans les communautés et institutions non autochtones continuent d'être marginalisées par les perspectives qui ne sont pas pertinentes à de nombreuses communautés autochtones.

Plusieurs programmes fédéraux ne fonctionnent pas selon une structure ou un processus qui reconnaît les tendances autochtones ou qui identifie les impacts des deux visions du monde. En conséquence, la prise de décisions s'inspire d'une perspective qui mesure l'admissibilité au financement des programmes selon une vision du monde non autochtone, particulièrement lors de l'évaluation des résultats fondée sur la compréhension du gouvernement des concepts. Néanmoins, l'analyse des tendances indique qu'il y a une augmentation du nombre d'aînés, de théoriciens et de professionnels autochtones qui inscrivent la philosophie autochtone dans le cadre de leurs activités et qui observent les valeurs traditionnelles et les modèles naturels. Ces modèles sont influencés par l'environnement en tant qu'élément de la pensée et de l'identité autochtones (Henderson, 2000:252). Cette vision du monde « n'est pas une description de la réalité mais une compréhension des processus de changement et des perceptions sans cesse changeantes des divers modèles et styles de flux » (Henderson, 2000:265).

Les programmes fonctionnant selon une vision eurocentrique du monde tendent à mettre l'accent sur la résolution des problèmes, la complaisance, l'urgence et d'autres facteurs qui perçoivent le changement comme une série de mesures ou de relations qui doivent être contrôlées (Kotter, 1996:20). En tant que ressource, la perspective autochtone implique la communauté plus vaste et les interrelations de divers volets organisationnels comme base du développement et de la prestation des programmes. L'abondance des ressources de la perspective autochtone servira à créer des

coentreprises, des activités commerciales intertribales, des accords commerciaux autochtones, des centres d'affaires autochtones, etc. comme concepts potentiels de développement économique, culturel et social. Ces activités stimulent la capacité communautaire de changer et encouragent la formation de relations commerciales et de réseaux de partage des connaissances ainsi que la mise en commun de ressources pour les communautés autochtones et non autochtones (Sixdion, 1997:44-47).

5.2.2 Identification de l'orientation émergente

Il y a une tendance émergente au sein de la société canadienne qui vise à reconnaître davantage les visions du monde des peuples autochtones et, dans une moindre mesure, à permettre aux peuples autochtones de recréer leur propre image à partir de leurs propres priorités, besoins, souhaits et désirs.

5.2.3 Perspective autochtone

D'une perspective autochtone, la validité et la reconnaissance des visions du monde autochtones, et ainsi de l'image des peuples autochtones, se situent dans le contexte d'une égalité relative. Dans le cadre de cette perspective, les Sociétés Occidentales et autochtones ont des rôles similaires à jouer dans la reconnaissance de leurs visions respectives du monde. En conséquence, chaque Société est responsable d'assurer l'égalité relative des interactions sociales.

5.2.4 Possibilités de progresser

Les programmes et les relations qui reconnaissent la vision du monde autochtone requièrent que les processus gouvernementaux reconnaissent l'interdépendance des connaissances autochtones et permettent aux accords et aux partenariats interfonctionnels de soutenir le développement de ces connaissances.

5.2.5 Scénarios futurs potentiels

Les suggestions suivantes ont été formulées dans le cadre du présent examen à titre d'éléments importants à prendre en considération dans l'avenir :

- Inclusion des visions du monde autochtones dans les institutions du domaine de l'éducation, de la médecine, de la justice, de la culture, des politiques et de l'économie
- Expansion des systèmes et des institutions relatifs aux connaissances autochtones en tant que ressources concurrentielles des systèmes et institutions non autochtones, sur les plans national et mondial
- Changements à la législation et aux visions du monde non autochtones (processus, paradigmes, etc.) pour soutenir les scénarios d'expansion et d'inclusion.

5.3 Tendance #3 : Optimisation de la culture autochtone en tant qu'actif canadien

« La Nouvelle-Zélande fait la promotion des langues et des cultures des peuples indigènes dans le cadre de sa promotion touristique. Elle célèbre l'histoire et la culture indigènes et encourage le respect et la considération des peuples indigènes. Le Canada peut suivre cet exemple en créant des Centres autochtones à certains endroits en Ontario et à d'autres endroits qui attirent les touristes. »

Personne interrogée

« Patrimoine canadien doit présenter les contributions autochtones à la culture et à la société canadiennes afin d'assurer que les générations futures reconnaissent davantage les contributions autochtones au Canada. Les changements aux programmes du primaire et du secondaire sont importants dans le cadre de ce processus éducatif. »

Personne interrogée

5.3.1 Contexte contemporain

Comme c'est le cas dans toute société, les langues et les cultures autochtones ont une importance primordiale pour l'ensemble de la Société autochtone. Les langues et les cultures autochtones sont les liens communs qui tissent la vie autochtone, rassemblant tous les éléments disparates de la vie quotidienne des Autochtones en un tout cohérent, connu par ailleurs comme un style de vie holistique ou un mode de vie.

Tel qu'illustré dans le Diagramme #5 et la discussion au sujet de l'approche Occidentale à l'égard des relations passées avec les peuples autochtones, le gouvernement fédéral participe depuis fort longtemps à la préservation des langues et des cultures autochtones. Malheureusement, dans un contexte historique, cette implication s'est révélée être une influence négative. Historiquement, le gouvernement fédéral a investi beaucoup de temps et de ressources financières pour tenter de minimiser et, dans certains cas, éliminer les langues et les cultures autochtones. Par exemple, l'état déplorable actuel des langues autochtones découle d'une longue tradition et est étroitement lié aux pratiques gouvernementales du passé, telles que la mise en œuvre du système des pensionnats indiens.

Ce n'est que récemment que le gouvernement fédéral a

tenté d'inverser son approche historique à l'égard des langues et des cultures autochtones. En ce qui a trait aux langues autochtones, des organismes gouvernementaux tels que le ministère du Patrimoine canadien ont reconnu que près de la moitié des 50 à 70 des langues autochtones au Canada sont menacées ou en voie de disparition et que 10 langues autrefois florissantes ont disparu au cours des 100 dernières années. Cette reconnaissance a suivi une recherche et des recommandations présentées par les communautés autochtones au gouvernement du Canada. La Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé la création d'une Fondation qui examinerait la question de la perte des langues et des cultures autochtones (1996a). Dans le cadre du document *Rassembler nos forces*, la Commission a reconnu l'importance de la question par le biais de la mise en place d'une initiative portant sur les langues autochtones, en 1998. De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à créer et à opérer un Centre sur les langues et les cultures autochtones dans le discours du Trône de 2002.

Les recherches confirment que la préservation et la restauration de la culture autochtone, incluant les langues, ont un impact positif auprès des communautés autochtones. Les exemples de résultats positifs incluent la contribution des initiatives sur les langues à la diminution des taux de suicide chez les jeunes, à la formation d'un meilleur sens de l'identité, à de meilleurs niveaux d'estime de soi et de confiance en soi ainsi qu'à la prestation de services communautaires plus souples et plus vigoureux (Bennett et Blackstock, 2002).

Des études récentes ont démontré qu'il existe un soutien très important de la part des Canadiens à l'égard de la culture autochtone :

- 80 p. cent des Canadiens conviennent que les Autochtones représentent une source d'enrichissement culturel pour le Canada (Léger Marketing, 2002)
- Plus du tiers (31 p. cent) des Canadiens croient que les coutumes et traditions autochtones devraient représenter une partie plus importante du patrimoine de notre pays qu'actuellement. (Créatec+, 2001, tel que cité sur la page du site Web de Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/special/dcforum/pubs/opinion_f.cfm)

- 82 p. cent des Canadiens conviennent qu'ils peuvent en apprendre beaucoup du patrimoine et de la culture autochtones ainsi que des relations uniques qu'ont les peuples autochtones avec les terres. (Ipsos-Reid, 2002, tel que cité dans *Public Views Regarding Aboriginal People 2004, A Syndicated Public Opinion Study*, Ipsos-Reid, août 2004)
- 75 p. cent des Canadiens conviennent que les cultures, les langues et l'expression artistique des Autochtones contribuent à la vitalité de la société canadienne. (Ipsos-Reid, 2002)

Toutefois, la réponse du gouvernement à l'égard de la protection et de la restauration culturelles et linguistiques semble déconnectée des autres activités ou réseaux qui alimentent le partage et la promotion des cultures comme actifs fondés sur les connaissances à être partagées sur les plans national et mondial. De plus, une étude récente a noté que lorsqu'on demandait aux Canadiens quel devrait être le niveau d'implication du gouvernement dans les enjeux autochtones dans le futur, 50 p. cent ont suggéré que le gouvernement devrait maintenir son implication actuelle. Seulement 20 p. cent ont suggéré que le gouvernement devrait accroître son implication (Ekos, *Repenser le gouvernement*, 2002), indiquant un faible soutien pour le règlement des problèmes autochtones, malgré leur soutien à la protection culturelle.

5.3.2 Identification de l'orientation émergente

Une tendance s'est manifestée tout récemment en regard de l'accroissement de la reconnaissance des langues et des cultures autochtones comme étant un élément important, non seulement pour les peuples autochtones mais également pour le courant canadien plus vaste de la société.

5.3.3 Perspective autochtone

Les peuples autochtones peuvent utiliser leurs propres langues et cultures pour gérer leur mouvement de guérison et pour régler leurs propres problèmes. Toutefois, une telle utilisation requerra au préalable une reconnaissance et un soutien des langues et des cultures autochtones à l'effet qu'elles occupent une position relativement égale par rapport aux langues et aux cultures de la Société Occidentale.

5.3.4 Possibilités de progresser

Les programmes qui développent et font la promotion de la culture créent des réseaux et des véhicules pour les connaissances qui relient les communautés autochtones au monde. La tendance à l'égard du partage des compétences culturelles assure une reconnaissance égale des connaissances contemporaines et traditionnelles qui, en retour, maximisent la disponibilité de nos ressources en matière de connaissances nationales et mondiales. La demande croissante via les réseaux de communications et de connaissances améliore le développement individuel et organisationnel et crée la richesse (Sixdion, 1997:19).

5.3.5 Scénarios futurs potentiels

Les suggestions suivantes ont été formulées dans le cadre du présent examen comme scénarios possibles pour l'avenir :

- Le développement de mécanismes de liaison qui permettent le partage sans restrictions des pratiques traditionnelles et non traditionnelles
- La création de critères, tels que définis par les peuples autochtones, pour protéger les pratiques et les connaissances traditionnelles, au fur et à mesure que les ressources sont partagées ou dispersées

5.4 Tendance #4 : Habilitation des communautés autochtones – avantages démographiques

5.4.1 Contexte contemporain

Plusieurs programmes autochtones développés par le gouvernement semblent être conçus pour « régler » les problèmes plutôt que pour « développer » des solutions. Il est possible que ceci découle de la perception historique stéréotypée selon laquelle les communautés autochtones sont dépendantes et ont besoin d'aide. Les descriptions de plusieurs programmes autochtones semblent refléter ces perceptions en décrivant le problème. Les programmes ont besoin de deux facteurs pour combler cette lacune : 1) des ressources additionnelles pour les communautés autochtones afin de faciliter le changement des perceptions au sein du secteur canadien plus vaste et 2) des volets au sein des programmes pour développer des solutions à divers niveaux de capacité/faisabilité. Les informations concernant les données démographiques autochtones montrent que quatre domaines subissent des changements importants :

« Dans les villes – où vivent un grand nombre d'Autochtones – il y a un stéréotype négatif à l'égard des Autochtones qui doit être changé. Même les conseillers municipaux croient le stéréotype. Il n'y a pas eu de défenseur des Autochtones dans les villes pour remettre en question et changer le stéréotype. »

Personne interrogée

- A. **Croissance de la population** : selon les plus récentes informations du recensement (2001) de Statistique Canada, il y a environ 975 000 personnes qui se déclarent Autochtones, vivant actuellement au Canada. Ceci représente 3.3 p. cent de la population nationale. Deux membres sur trois de la population autochtone font partie des Premières nations, ou sont des Indiens inscrits ou non inscrits, un peu moins de un sur trois est Métis et cinq p. cent sont Inuits. Ceci représente une augmentation de 22 p. cent par rapport au nombre de personnes recensées en 1996.

- B. **Jeunes** : l'EPA de 2001 a déterminé que l'âge moyen des Autochtones est de seulement 24.7 ans alors qu'il est de 37.7 ans dans la population non autochtone — indiquant l'existence d'une population de jeunes beaucoup plus considérable dans la communauté autochtone. Pour souligner l'importance de ce segment de la population, les trois enquêtes auprès des membres des Premières nations vivant sur les réserves ont ciblé diverses opinions inscrites par les jeunes (comparativement à leurs contreparties plus âgées).
- C. **Communautés autochtones urbaines** : environ un membre sur trois des Premières nations vit sur une réserve mais entre 70 et 80 p. cent de tous les Autochtones ne vivent pas sur une réserve. Parmi les Autochtones qui vivent hors réserve, plus des deux tiers vivent dans des zones urbaines et un peu moins du tiers vivent dans des zones relativement rurales et éloignées. Généralement, ceux qui vivent en zone urbaine ne vivent pas dans des secteurs où il y a une forte concentration d'Autochtones. C'est pourquoi, dans la plupart des villes et des communautés urbaines où vivent les Autochtones, ils ne représentent qu'un pourcentage très faible de la population. Par ailleurs, les Autochtones qui choisissent de vivre dans des zones rurales se retrouvent souvent dans des communautés où les Autochtones sont très concentrés.

La population autochtone urbaine est interconnectée avec la population non urbaine et celle des réserves en termes de mobilité, de culture et de politiques, en ce sens qu'il existe une très grande diversité. En conséquence, malgré la pauvreté et la dégradation du tissu social, de nombreux enjeux subsistent toujours au niveau du programme stratégique concernant les Autochtones urbains; les enjeux relatifs à la culture et à la reconnaissance sont également importants pour l'identité autochtone, particulièrement avec l'émergence d'une classe moyenne autochtone. (Graham et Peters, 2002)

- D. **Nord** : la zone au « Nord du 60° » est une région distincte du reste du Canada. La densité de la population est un exemple de cette différence – avec une personne par 71 kilomètres carrés au Nunavut comparativement à 11 personnes au kilomètre carré en Ontario. Même si cette zone est distincte du reste du Canada – elle n'est en aucune façon homogène. Les trois provinces du Nord et la région de Nunavik sont très diversifiées au niveau de la composition et des visions du monde. La population autochtone y joue un rôle dans la plupart des aspects en raison de son nombre (23 p. cent de la population au Yukon – 85 p. cent au Nunavut). (Données statistiques extrapolées des rapports du MAINC recueillies, incluant http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/nia_f.pdf)

La zone au « Nord du 60 » fait face à différents besoins importants au niveau de la prestation des programmes et des politiques fondés sur la démographie, la langue, le développement du niveau de gouvernance et la connectivité dans les transports (données extrapolées des rapports produits par la province du Manitoba, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, recueillies sur le site <http://www.gov.mb.ca/ana/apm2000/1/d.html>). La complexité additionnelle créée par les revendications territoriales et les accords d'autonomie gouvernementale contribue au caractère distinctif de cette région.

La base économique de chaque région crée une perspective différente de celle que l'on retrouve dans les autres populations autochtones au Canada. Les Territoires du Nord-Ouest jouissent d'une économie très forte alors que celle du Yukon s'est enlisée. Le Nunavut, tout comme le Nunavik, a des problèmes importants au niveau du logement, du manque d'emplois et du prix élevé de la nourriture. Ainsi, le développement économique est le problème le plus important pour les résidents du Nord, comparativement aux soins de santé pour les Canadiens du Sud (même si les soins de santé demeurent un enjeu important).

Les résidents des trois territoires sont plus enclins à dire que l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones devrait être une priorité très élevée pour le nouveau gouvernement fédéral (43 p. cent).

Parallèlement, au cours des dernières années, les entreprises ont mis en place des pratiques d'embauche pour trouver la façon d'attirer et de retenir les hommes, les femmes et les jeunes autochtones, comme groupes potentiels de relève pour remplacer le manque de compétences des effectifs (Conseil du leadership corporatif, avril 2003). Les attitudes stéréotypées et la promotion des compétences pour faciliter la croissance des entreprises non autochtones minent le potentiel des peuples autochtones de mettre en place des projets personnels ou de développement communautaire qui facilitent la croissance au sein des communautés autochtones, tel que déterminé par les besoins

des Autochtones plutôt que dicté par des facteurs économiques et politiques non autochtones.

En conséquence, certaines des connaissances et des compétences souhaitées sont au delà des attentes contemporaines pour les groupes de relève démographique. Alternativement, ces compétences et connaissances se trouvent dans un cadre traditionnel de mentorat des aînés et de transfert des connaissances qui ne sont pas soutenues actuellement par un financement gouvernemental relié aux initiatives de développement économique. Les pratiques gouvernementales établissent les catégories et les critères permettant de déterminer « ce qui est pertinent » en tant qu'initiatives appropriées de développement des compétences. Plusieurs programmes de renforcement du potentiel sont fondés sur des paradigmes non autochtones concernant la contribution à l'économie, à la société, aux politiques, à la culture, etc. canadiennes plus vastes. En conséquence, les programmes de renforcement du potentiel ne parviennent pas à mesurer les résultats axés sur « ce qui est pertinent » pour la communauté.

5.4.2 Identification de l'orientation émergente

Il y a une tendance émergente visant à reconnaître la réalité démographique actuelle des peuples autochtones. En raison des taux relativement élevés de naissance, du nombre de jeunes, des taux de migration urbaine et des projections démographiques futures, les peuples autochtones ont un rôle et une position très dynamiques qui changent rapidement au sein de la société canadienne.

5.4.3 Perspective autochtone

D'une perspective autochtone, les peuples autochtones ne sont ni des minorités ni n'occupent une position de marginaux de la société. La Société autochtone occupe une position d'égalité relative et non un statut marginal ou minoritaire en opposition à la perspective adoptée par plusieurs personnes dans la Société non autochtone. La réalité démographique actuelle sert dans plusieurs cas à renforcer cette interprétation puisque les peuples autochtones deviennent rapidement (ou il est prévu qu'ils le

deviennent) une majorité dans certaines régions et dans certaines zones de programmes gouvernementaux.

5.4.4 Possibilités de progresser

L'habilitation au sein des communautés autochtones implique le pouvoir de déterminer des catégories et programmes qui développent et retiennent les compétences et les connaissances jugées pertinentes à l'interprétation collective partagée par la communauté (Battiste, 1998:4). Les programmes qui habilite le concept autochtone de « ce qui est pertinent » sont profitables pour le développement des communautés autochtones. L'expression « ce qui est pertinent » demeure ancrée dans l'inconscient comme voix collective de la communauté, par opposition à une voix individuelle (Sarris, 1993:563 et Cruikshank, 1990:506). La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et le Groupe de travail Sgro offrent une réflexion stratégique qui, possiblement, fixera des repères pour déterminer les besoins futurs. L'habilitation au sein des communautés autochtones inclut une compréhension plus holistique de ce qui rend les villes indispensables et du développement de processus autochtones urbains efficaces.

Le rôle croissant des femmes autochtones dans des positions de leadership aura vraisemblablement un impact sur les enjeux sociaux pris en compte par le gouvernement du Canada, par exemple ceux qui sont reliés à la violence familiale, aux initiatives anti-décrochage (éducation), au développement de la petite enfance et à la santé, tels que le suicide chez les jeunes et le VIH/sida.

5.4.5 Scénarios futurs potentiels

Les résultats pour l'avenir seraient améliorés grâce à la prise en considération des suggestions suivantes qui ont été formulées dans le cadre du présent examen :

- Augmentation du nombre de centres dans les zones urbaines qui mettent l'accent sur le développement des jeunes et des femmes
- Mise en oeuvre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain ou de politiques similaires qui accentuent la coordination avec le gouvernement fédéral
- Programmes élargis (pour tous les groupes d'âge) dans les centres universitaires, de rendement, techniques et culturels qui offrent la gamme

complète des compétences pertinentes pour les Autochtones et les secteurs plus vastes; croissance du nombre de personnes compétentes qui parlent une langue autochtone

- Meilleure viabilité financière et meilleur support (tel qu'évalué par l'inclusion des intérêts autochtones par le biais des indicateurs du Conseil du Trésor) démontrés grâce au financement de base des initiatives de péréquation.

5.5 Tendance #5 : Harmonisation de « l'aire d'activités » pour les communautés autochtones

5.5.1 Contexte contemporain

« En général, la communauté autochtone est mise à l'écart et ne profite pas d'occasions similaires à celles qui sont offertes aux autres Canadiens. Nous voulons tous la même chose : offrir des perspectives d'avenir à nos jeunes. Des exemples positifs tels que la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones doivent être mis en place dans d'autres ministères. »

Personne interrogée

L'analyse démographique et stratégique des communautés autochtones démontre que les peuples autochtones apportent une contribution importante au niveau des ressources à l'économie canadienne. Une approche stratégique à l'égard du développement des relations avec les peuples autochtones requiert l'inclusion des programmes/initiatives qui optimisent cette contribution.

Les informations concernant le développement de la communauté autochtone identifient deux domaines spécifiques qui font la promotion ou nuisent à la participation des peuples autochtones à la communauté nationale et mondiale :

- A. **Technologie**, c.-à-d. que les solutions fondées sur la technologie permettent l'harmonisation de l'aire d'activités des petites communautés ou des communautés rurales en fournissant un accès aux gouvernements, aux écoles, aux institutions de santé, aux services sociaux et aux partenaires commerciaux. En conséquence, une harmonisation de l'aire d'activités diminue la fuite des cerveaux des jeunes et des professionnels autochtones talentueux qui partent pour profiter d'occasions plus concurrentielles (rapport présenté au Quite Hasting Community Council, intitulé HQnet, 2002, ressource mise à jour extraite de <http://www.hqnet.on.ca/>).
- B. **Ressources**, c.-à-d. les nouvelles entreprises créent des occasions pour améliorer les connaissances environnementales traditionnelles, incluant la promotion d'occasions d'exploiter l'écotourisme. Les nouvelles occasions d'affaires permettent aux communautés autochtones de profiter des connaissances des aînés et des Autochtones formés

en tant qu'écologistes, ingénieurs et spécialistes (Sixdion, 1997:40). De plus, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, au nom du ministre de l'Environnement, reconnaît que l'autonomie gouvernementale autochtone est en voie de restructurer le processus d'évaluation environnementale à l'échelle du Canada (Canada – Stratégie de développement durable 2004-2006, Ottawa, 2003:14).

Pour plusieurs communautés autochtones, l'inclusion de la perspective autochtone dans les décisions stratégiques fédérales signifie le retour de l'intendance de la technologie et des ressources aux peuples autochtones. L'intendance procure un moyen viable de générer des revenus et un salaire durable (Sixdion, 1997:34). Par exemple, plusieurs communautés autochtones génèrent des revenus grâce aux mines, à l'hébergement, à la foresterie, au jeu, à la pêche, au tourisme et à d'autres sites consacrés aux loisirs.

Toutefois, les négociations historiques ont permis aux communautés de recevoir des redevances pour les ressources naturelles, lesquelles sont payées selon une remise fondée sur la confiance plutôt que sur la valeur équitable de la ressource sur le marché. Les mêmes restrictions s'appliquent également aux biens détenus ou à la façon dont la technologie est optimisée à l'extérieur des économies axées sur les réserves. En conséquence, les communautés autochtones possèdent des ressources potentielles inexploitées pour contribuer sur le plan commercial, récréatif et environnemental à la communauté locale, canadienne et mondiale (Sixdion, 1997:19).

5.5.2 Identification de l'orientation émergente

Il y a une tendance émergente, encore faible, à l'égard de la reconnaissance conceptuelle des ressources partagées/possédées. Par exemple, dans certains formats de négociations contemporains, tels que les revendications territoriales, le concept des ressources partagées – que les Autochtones et les non Autochtones peuvent posséder conjointement, y avoir un accès partagé et profiter mutuellement d'un tel arrangement – fait l'objet d'un examen très important.

5.5.3 Perspective autochtone

D'une perspective autochtone, ce n'est que par la propriété partagée et le partage des ressources détenues en commun que les deux Sociétés peuvent établir une relation équilibrée et mutuellement profitable.

5.5.4 Possibilités de progresser

Les programmes qui font la promotion et soutiennent les occasions d'affaires équitables et favorables pour les peuples autochtones ne sont possibles que grâce à « une meilleure compréhension entre les deux groupes » [Communautés autochtones et non autochtones] (Personne interrogée, 2004). Les objectifs du programme et les procédures de financement doivent être élargis pour y inclure les initiatives qui combleront cette lacune. L'attitude semble en être une de dire « comment corrigeons-nous la situation des peuples autochtones? » mais elle ignore les lacunes internes et externes du gouvernement ou de la communauté plus vaste, ce qui empêche les engagements d'être plus inclusifs de l'histoire, des connaissances et de la culture autochtones.

5.5.5 Scénarios futurs potentiels

Les considérations suivantes ont été formulées au cours de cet examen comme façon d'améliorer les résultats futurs :

- Participation accrue des peuples autochtones aux sources traditionnelles de développement de la richesse
- Plus grand nombre de communautés autochtones qui conservent l'intendance des biens
- Révision de la législation qui impose des restrictions aux peuples et aux communautés autochtones au niveau du commerce, du transport, du traitement et de la valeur équitable du marché pour les biens et services.

Chapitre 6 : Préparer l'avenir

Les tendances identifiées tout au long de l'analyse de l'environnement donnent un aperçu des orientations futures. En se fondant sur le calendrier des étapes, l'équipe de recherche a déterminé que les relations gouvernement – Autochtones sont actuellement dans une « ère de négociations ».

Les enjeux autochtones continueront d'exister et on s'attend en fait à ce qu'ils prennent de l'ampleur au fil du temps. La nature, l'étendue et la complexité de la croissance ou de l'augmentation de la prévalence des enjeux autochtones subiront un impact important des décisions gouvernementales.

L'analyse des tendances suggère que les intervenants dans les relations gouvernement-Autochtones devraient s'attendre à la naissance d'un nouveau mouvement ou d'une nouvelle ère dans le cadre de ces relations. Selon l'approche que le gouvernement adopte pour examiner ces enjeux et plus les relations avec les peuples autochtones se développeront, la nouvelle ère signifiera soit une explosion des enjeux autochtones, c'est-à-dire les sauts qualitatifs qui ont caractérisé les trois dernières décennies, soit une augmentation plus mesurée (différentielle), telle que celle qu'on a connu durant les trois premières années du nouveau siècle.

L'illustration des étapes dans le Diagramme 3 : relations gouvernement – Autochtones, montre une migration de deux histoires philosophiques distinctes, par le biais de leurs contacts ainsi que de leur tolérance et de leur coopération initiales mutuelles, vers des mesures d'oppression des systèmes sociaux autochtones et, finalement, vers une période de dialogue, de consultations et de négociations. Les quatre étapes suivent des interventions historiques complexes, une résistance et des sauts en avant entre les deux visions du monde (CRPA, 1996, _a, _b). Néanmoins, le concept prévalent démontré dans la Figure 1 est l'existence de diverses orientations philosophiques et

culturelles au sein des relations gouvernement – Autochtones qui continuent de fonctionner au Canada.

Les économistes sont d'avis que les orientations philosophiques et culturelles fournissent le contexte social et les comportements correspondants en vertu desquels les personnes fonctionnent dans une organisation (Harman, Willis & John Hermann. *Creative Work*, Indianapolis, IN: Knowledge Systems, Inc., 1990). Si deux organisations, telles que les agents du gouvernement et les communautés autochtones, ont des racines divergentes sur le plan philosophique et culturel, la planification pour l'avenir requiert alors une évaluation des lacunes et une intégration des plans futurs des deux communautés afin d'atteindre leurs résultats respectifs, dans le cadre d'une vision partagée.

Des rapports tels que ceux de la *Commission royale sur les peuples autochtones* (1996, _a, _b) et le plus récent, *Renforcer la relation, Rapport sommaire de la Table ronde Canada - Autochtones* (avril 2004), s'entendent pour affirmer que de nouvelles orientations innovatrices doivent être adoptées par les agents du gouvernement pour établir un partenariat vigoureux et durable avec les peuples autochtones (2004:9). Pour établir cette relation renouvelée, les communautés autochtones recommandent une revitalisation de l'appareil gouvernemental et des institutions de gouvernance pour prendre en compte les tendances futures qui peuvent entraver ou motiver ces changements (2004:10). Le discours du Trône (DT) de février 2004 a lancé un appel aux peuples autochtones pour qu'ils partagent la bonne fortune du Canada et qu'ils participent pleinement à la vie nationale. Le DT a également souligné l'importance d'un meilleur départ dans la vie pour les enfants autochtones, de l'éducation et du développement des compétences pour chacun des Autochtones ainsi que d'une meilleure gouvernance et de meilleures occasions économiques pour les communautés autochtones. Le 19 avril 2004, la première Table ronde Canada - Autochtones jamais tenue a marqué un progrès important en regard du renforcement des relations entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones et en donnant l'occasion d'encourager le foisonnement des idées pour assurer que les Autochtones et leurs

communautés soient plus vigoureux, plus sains et plus autonomes sur le plan économique.

L'objectif de la Table ronde était d'engager un dialogue renouvelé qui contribuerait au changement transformationnel et améliorerait la vie des peuples autochtones au Canada. La Table ronde a démontré l'engagement du gouvernement du Canada et l'engagement personnel du Premier ministre à l'égard d'une approche plus cohérente et plus inclusive à l'égard des enjeux autochtones. C'était également une occasion de réaffirmer que l'accomplissement de progrès en regard des enjeux autochtones requiert, dans une première étape, une nouvelle ère de partenariats et de coopération entre de nombreuses entités, incluant le gouvernement du Canada, les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les principaux intervenants, pour être en mesure de réaliser des progrès réels et durables. Lors de la Table ronde, le Premier ministre s'est engagé à l'égard d'une série de sessions de suivi dans six principaux domaines : les perspectives économiques, la santé, l'apprentissage continu, le logement, les négociations et la responsabilisation. Ces sessions sectorielles ont été complétées le 26 janvier 2005 et on discutera davantage du rapport final et des prochaines étapes au cours du printemps 2005. En conséquence, la présente analyse de l'environnement représente une étape dans la démarche visant à relier et à déterminer les futures relations gouvernement – Autochtones. Cette analyse de l'environnement utilise les leçons apprises des relations passées et tente de prévoir les étapes futures. Si nous acceptons que les relations gouvernement – Autochtones existent dans l'Étape 4, laquelle est caractérisée par la négociation et le renouvellement, les volets de travail des programmes offerts par le gouvernement devraient alors inclure des structures et des processus de prise de décisions qui facilitent les tendances futures, telles qu'envisagées par les communautés autochtones, qui sont inclusives de la philosophie et des valeurs culturelles des Autochtones.

Ainsi, la formulation des tendances futures des relations gouvernement – Autochtones ne représente qu'une première étape vers une vision partagée. La seconde étape

requiert une évaluation des lacunes pour mesurer le rendement des programmes et pour déterminer si les opérations actuelles sont en mesure de répondre aux tendances identifiées dans l'analyse de l'environnement. L'analyse de l'écart révèle trois domaines de combinaisons mixtes ou de correspondances potentielles entre les opérations du programme actuel et les données de l'analyse de l'environnement :

1. Est-ce que le programme actuel constitue l'approche « adéquate » pour tenir compte de la tendance?
2. Y a-t-il des obstacles culturels au sein des programmes qui ont un impact systématique sur le pouvoir des peuples autochtones dans le cadre des relations? et
3. Y a-t-il une approche alternative, recommandée par la tendance ou une autre source, qui améliore ou facilite de nouvelles relations gouvernement – Autochtones?

La détermination du niveau d'une approche « adéquate », les obstacles systématiques ou les approches alternatives supposent que les programmes gouvernementaux sont évalués en fonction d'une compréhension partagée du fait que les changements majeurs relatifs au comportement organisationnel requièrent des changements internes au niveau de la structure, des processus, des compétences et des valeurs personnelles afin de permettre la correspondance des programmes offerts par le gouvernement avec l'intention stratégique de la communauté plus vaste, tant pour les partenaires autochtones que pour les partenaires non autochtones (Harman, Willis et John Hormann, 1990).

Appendice 1 :

Bibliographie et ressources

Appendice 1 : Bibliographie et ressources

1.1 Bibliographie

- APN/MAINC (Assemblée des Premières nations/Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada) Initiative conjointe pour l'élaboration de politiques
- 2000 Questions portant sur la composition du groupe (Document de travail préliminaire, 7 mai 2000), dans «Fini l'agent des sauvages, une ère nouvelle s'offre à nous : rétablir les gouvernements des Premières nations ». Rapport sur le Rassemblement national (Services fonciers et fiduciaires) et la mise en oeuvre de la Loi sur les indiens amendée, telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 12 juin 1985, Chambre des communes, août 1988, fascicule numéro 46, Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, Deuxième Session du 33^{ième} Parlement.
- Anderson, Chris.
- 2000 The Formalization of Métis Identities in Canadian Provincial Courts, pp. 95 - 115 Ron F. Laliberte, Priscilla Settee, James R. Waldram, Rob Innes, Brenda Macdougall, Lesley McBain, F. Laurie Barron (Editeurs) : *Expressions in Canadian Native Studies*. Saskatchewan : University of Saskatchewan Extension Press.
- Apffel Marglin, Frederique et Stephen A. Marglin
- 1990 Dominating Knowledge. Development, Culture and Resistance. Oxford: Clarendon Press.
- Battiste, M.
- 1998 Enabling the autumn seed: toward a decolonized approach to Aboriginal Knowledge, language, and education. *Canadian Journal of Native Education*, Vol. 22 (1). Pp 16-27.
- Battiste, Marie et James Youngblood Henderson
- 2000 Protecting Indigenous Knowledge and Heritage. Saskatchewan: Purich Publishing.
- Bennett, M. and Blackstock, C. (à l'impression).
- 2002 Firsts Nations Child and Family Services and *Indigenous Knowledge* as a Framework for policy, practice and research. In Positive Systems of Child and Family Welfare: International Comparisons (Vol. 2), G. Cameron, N. Freymond, (Eds.). Wilfrid Laurier University Press ou Sagdings of Positive Systems of Child Welfare, 19-21 juin 2002. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press.
- Blackhouse, Constance
- 1999 Colour-Coded: A Legal History of Racism in Canada, 1900-1950. Toronto: University of Toronto Press.
- Cairns. Alan
- 2000 Citizens Plus: Aboriginal Peoples and the Canadian State. Vancouver, C.B. : UBC Press.

Canada

- 2004 Renforcer la relation, Rapport de la Table ronde Canada-Autochtones. Avril 2004
- 2003 Stratégie de développement durable 2004-2006, Ottawa.
- 2001 Le balisage de l'expérience de guérison : le Rapport final d'un projet de recherche d'une Première nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada.
- 2000 Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), octobre 1999, révisé en août 2000, extrait de <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb9924-f.htm>
- 2000 Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. *Forger de nouvelles relations : L'autonomie gouvernementale des Autochtones au Canada*. Février 2000.
- 1999 *Étude bilan : les politiques, programmes et services relatifs à l'emploi, au marché du travail et au développement économique à l'intention des peuples autochtones. Les leçons tirées des politiques, programmes et services axés sur la main-d'oeuvre et la formation professionnelle* – Mars 1999. Extrait de <http://www11.sdc.gc.ca/fr/cs/sp/edd/reports/1999-002502/page04.shtml>
- 1998 Développement des ressources humaines Canada. *Rapport sur les Premières nations, les Métis, les Inuits et les personnes non inscrites dans les communautés urbaines de Winnipeg*. Winnipeg. Développement des ressources humaines Canada.
- 1996 Commission royale sur les peuples autochtones. *Rassembler nos forces, Volume 3*. Groupe communication Canada. 1996.
- 1996a Commission royale sur les peuples autochtones. *Perspectives et réalités, Volume 4*. Groupe communication Canada. 1996.
- 1996 Statistique Canada. *Un profil des Métis : Projet de groupes cibles*. Ottawa. Ministère de l'Industrie.
- 2004 Patrimoine canadien. *Examen de la prestation des programmes et services aux communautés éloignées*. Ottawa.
- Clatworthy, Stewart J.
- 1996 Les modèles de migration et de mobilité des populations autochtones du Canada. Rapport préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones.

Centre for Collaborative Government

- 1999 Collaborative Government in the Post-Industrial Age: Five Discussion Pieces.

Corporate Leadership Council

- 2003 Building the Human Resources Bench: Innovations in HR Development Strategies. United States: Washington, Corporate Strategy Board, Avril 2003
- Crenshaw, Kimberle
1988 Race, Reform and Retrenchment: Transformation and Legitimation in Antidiscrimination Law. *Harvard Law Review*. 101:1331
- Cruikshank, Julie.
1990 *Life Lived Like a Story: Life Stories of Three Yukon Elders* with Angela Sidney, Kitty Smith and Annie Ned. United States: University of Nebraska Press.
- Deloria, Vine Jr.
1998 Intellectual Self-Determination and Sovereignty: Looking at the Windmills in Our Minds. Pp25-31. In *Wicazo Sa Review*, 13 (1). Printemps 1998.
- Dion Stout, Madeleine et Gregory D. Kipling
2001 *Establishing a Leading Knowledge-based Organization*. Rapport préparé pour l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA). 16 mars 2001.
- Environics Research Group
2004 *The North of 60° and Remote Community Monitor* An Annual Survey of Social trends in Canada's North.
- Ekos Research Associates
2002 Rapports extraits de <http://www.ekos.com/media/research.asp> incluant l'enquête sur la recherche aux Affaires indiennes et du Nord, <http://www.ekos.com/media/files/INACe.pdf>. Repenser la recherche au gouvernement.
- Fitzpatrick, Tom
2000 *Horizontal Management: trends in Governance and Accountability* for CCMD's Action-Research Roundtable on the Management of Horizontal Issues. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Flacks-Jatta, JoHanna G.
1994 « Constructive Race: The Integration of Personal, Social and Legal Identity in an American Indian Experience with Title VII. » (Case Note: Perkins v. Lake County Department of Utilities.) *American Indian Law Review*. 473.
- Graham, Katherine A.H. et Evelyn Peters
2002 *Aboriginal communities and Urban Sustainability*. Document de travail F|27 Réseau de la famille. Décembre 2002
- G.P. Murray Research Limited
2000 Government Relations and Information Services. 3 août 2000
- Harman, Willis et John Hormann
1990 *Creative Work: The Constructive Role of Business in a Transforming Society*. Munich: Knowledge Systems Inc.

Hawkins, Jennifer

1994 *Native Women and Self-Gouvernement: Planning for the Future*. Ottawa: National Association of Women and the Law.

Henderson, James Youngblood

2000 Post Colonial Ghost Dancing: Diagnosing European Colonialism. Pp. 57-76 et Ayukpachi: Empowering Aboriginal Thought. Pp. 248 - 278. In Marie Battiste (Éditeur) : *Reclaiming Indigenous Voice and Vision*. Vancouver: University of British Columbia Press.

Ipsos-Reid

2004 Public Views Regarding Aboriginal Peoples 2004, A Syndicated Public Opinion Study, *Ipsos-Reid, August 2004*

Johnson, Martha

2003 "Dene Traditional Knowledge" Extrait de <http://www.carc.org/pubs/v20no1/dene.htm> le 13 septembre 2003.

Kirmayer, L.J., G. M. Brass et C.L. Tait.

2000. The Mental Health of Aboriginal Peoples: Transformations of Identity and Community. In *Canadian Journal of Psychiatry*. Sept 45(7): 607-616.

Kotter, John P.

1996 *Leading Change*. Boston: Harvard Business School Press

Lamouche, James

2002 Environmental scan of Métis Health Information, Initiatives and Programs, Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA), avril 2002

Lawrence, Bonita

2000 Mixed Race Urban Native People. Surviving a Legacy of Policies of Genocide. Pp. 69 - 94, dans Ron F. Laliberte, Priscilla Settee, James R. Waldram, Rob Innes, Brenda Macdougall, Lesley McBain, F. Laurie Barron (Éditeurs): *Expressions in Canadian Native Studies*. Saskatchewan: University of Saskatchewan Extension Press.

Leclair, Carole

2003 *Metis Environmental Knowledge: La Tayr Pi Tout Le Moond*. Ph.D. Dissertation. Faculty of Environmental Studies. Toronto: York University.

Léger Marketing

2002 How Canadian View Aboriginal Rights, 30 septembre 2002, extrait de <http://www.legermarketing.com/eng/tencan.asp>

Little Bear, Leroy.

2000 Jagged Worldviews Colliding. Pp.77-85. Dans Marie Battiste: *Reclaiming Indigenous Voice and Vision*. Vancouver: University of British Columbia Press.

Organisation nationale de la santé autochtone

2002 "WHO'S DOING WHAT", An environmental scan of selected Provincial, National, and International Health-related Organizations/Initiatives that may influence Aboriginal Health Policy.

Newhouse, David

1995 *From the Tribal to the Modern: The Development of Modern Aboriginal Society*. Department of Native Studies Working Paper #4, Peterborough: Trent University.

Newhouse, David

1995 Modern Aboriginal Economies: Capitalism with a Red Face, dans *Un partage garant d'autonomie, Approvisionnements et Services Canada*, Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa.

Medford Marshall Management Consultants

1998 Drivers of Development in the Goldfields-Esperance Region and their implications for Post-Compulsory Education and Training 1998-2008 (Volumes 1& 2), pour le ministère de la Formation de l'Australie Occidentale. Juillet 1998

Olson, Edwin et Glenda Eoyang.

2001 *Facilitating Organisation Change: Lessons from Complexity Science*. San Francisco: Jossey-Bass/Pfeiffer.

Patterson II, E. Palmer.

1987. Native Peoples and Social Policy. In *Canadian Social Policy*, Shankar A. Yelaja (ed.). Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.

Randall, James and R. G. Ironside

1996 Communities on the Edge: An Economic Geography of Resource-Dependent Communities in Canada. Dans *The Canadian Geographer* 40(10):17-35

Rheault, D'Arcy

1997 *Anishinaabe Philosophy: An Introduction*. Extrait de http://home.cogeco.ca/~drheault/ee_readings/Aboriginal/Rheault.pdf, 13 septembre 2003.

Sayers, Judith F., Kelly A. MacDonald, Jo-Anne Fiske, Melonie Newell, Evelyn George et Wendy Cornet

2001 Les femmes des Premières nations, la gouvernance et la Loi sur les indiens : recueil de rapports de recherche en matière de politiques, novembre 2001.

Sixdion Inc.

1997 *La Première nation en position stratégique*. Rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord et la Commission consultative de la fiscalité indienne.

Smith, Linda T.

1999 *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. London: Zed Books LTD.

Warmoth, Arthur

2000 *Social Constructionist Epistemology*. Extrait de <http://www.skaggs-island.org/commdev/epistemology.html>, 13 septembre 2003.

Wilson, Ian

2000 From Scenario Thinking to Strategic Action, Technological Forecasting and Social Change.

Groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie.

2001 *Renforcer la participation des Autochtones à l'économie*. Rapport remis aux ministres fédéral-provinciaux/territoriaux responsables des Affaires autochtones et aux dirigeants des organismes autochtones nationaux, 11 mai 2001.

1.2 Documents concernant les perspectives d'avenir

1.2.1 Documents gouvernementaux

Drivers of Development in the Goldfields-Esperance Region and their implications for Post-Compulsory Education and Training 1998-2008 (Volumes 1 & 2) (Disponible seulement en anglais)

Le rapport a été préparé par Medford Marshall Management Consultants pour le ministère de la Formation de l'Australie Occidentale en juillet 1998. L'inclusion de ces informations présente une référence ou une étude de cas qui peut être considérée comme étant non biaisée.

En tant que référence, le document souligne les tendances historiques et contemporaines similaires qui ont un impact sur les peuples indigènes de l'Australie et qui ont eu des répercussions tout au long de l'élaboration historique des politiques. En examinant le document, l'équipe de recherche a extrapolé les facteurs qui ont influencé l'élaboration des politiques et comparé leurs implications au niveau des tendances futures reliées à l'expérience canadienne.

HORIZONTAL MANAGEMENT: *Trends in Governance and Accountability for CCMD's Action-Research Roundtable on the Management of Horizontal Issues.* Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2000

Rédigé par M. Fitzpatrick, le rapport donne un aperçu de la vision du Conseil du Trésor en regard de la gestion horizontale. Le document souligne les préoccupations concernant la mise en oeuvre de l'engagement du public en général dans la formulation des politiques, la conception et la prestation des programmes et même dans les structures de gouvernance des principales organisations. Les auteurs notent que l'accessibilité et la capacité limitent la participation. De plus, le rapport soutient que « lorsqu'on prend ces arrangements avec les citoyens, la responsabilisation ministérielle et le rôle de légitimation du processus politique doivent demeurer intact. De façon très claire, les ministres, les Conseils de gestion et le Parlement ont des rôles très importants à jouer pour situer le contexte de la participation des citoyens et agir à titre d'intermédiaires entre les diverses parties prenantes qui encadrent l'intérêt public. »

Le rapport est pertinent à la présente analyse de l'environnement puisque le document peut influencer les relations gouvernement – Autochtones. Plus particulièrement, les contrôles internes établis par le Conseil du Trésor de la définition gouvernementale de la gestion horizontale, entrent en conflit avec les tendances futures qui exigent un rôle plus inclusif des peuples autochtones en tant qu'initiateurs de politiques.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), octobre 1999, révisé en août 2000.

Le document fournit un modèle de relations gouvernement – Autochtones. Le rapport présente des recommandations pour faciliter un programme de changement s'étalant sur une période de 20 ans, recommandant une nouvelle législation et de nouvelles institutions, des ressources additionnelles, une redistribution des terres et la restructuration des nations autochtones, des gouvernements et des communautés.

L'équipe de recherche reconnaît la contribution au changement des perspectives relatives aux relations gouvernement – Autochtones mises en lumière par le rapport de

la CRPA. Néanmoins, le rapport sert de rappel du fait qu'environ dix années ont passé depuis la création de la Commission et la tenue des consultations. En conséquence, les communautés autochtones s'attendent d'avoir des résultats et des preuves de la part du gouvernement à l'effet que ce dernier applique les recommandations.

En examinant à nouveau le modèle de la CRPA, l'équipe de recherche a conclu que le momentum créé durant la dernière décennie changera probablement, d'une ou deux façons : 1) un appel « à l'action », puisque l'urgence d'obtenir des résultats augmente les tensions dans les relations gouvernement-Autochtones, ou 2) un appel « à l'action », en regard des sauts qualitatifs, marquant la fin d'une phase et le début d'une autre.

Rapport du Groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie aux ministres fédéral-provinciaux/territoriaux responsables des affaires autochtones et aux dirigeants des organismes autochtones nationaux, 11 mai 2001

Ce rapport fait des recommandations aux dirigeants des organismes autochtones nationaux et aux ministres fédéral/provinciaux/territoriaux responsables des Affaires autochtones sur les stratégies et les approches permettant de renforcer la participation des Autochtones à l'économie. Le document représente un suivi et un engagement envers un « Processus continu » visant à reconnaître la diversité des peuples autochtones au Canada et de développer une réponse coopérative de la part des agents gouvernementaux. De plus, les données statistiques réaffirment le besoin d'établir des relations et de créer des partenariats comme volet essentiel des réponses gouvernementales.

Plus encore, le document démontre un souhait de la part du gouvernement et des Autochtones de faciliter la formation de groupes de travail, dans un esprit de cohérence et de coopération, dans les divers secteurs et initiatives du gouvernement, ex. Forum du Groupe de travail des ministres du marché du travail sur les enjeux autochtones, la réunion des ministres fédéral - provinciaux/territoriaux responsables du développement du Nord et le processus tripartite de l'Accord-cadre sur l'union sociale.

Le rapport réitère également les défis et les risques associés à la participation des Autochtones, des entreprises et des communautés dans le courant principal de l'économie. L'équipe de recherche a jugé que ces défis et risques sont transférables à toutes les mesures découlant de la présente analyse de l'environnement.

Stratégie de développement durable 2004-2006, Ottawa, 2003

Le rapport souligne les objectifs du gouvernement pour créer un forum visant à rassembler diverses parties intéressées pour qu'elles partagent leurs visions, identifient les enjeux et aident à concevoir des solutions en regard d'un processus d'environnement durable. Le processus inclut un Comité gouvernemental à la création d'un Comité consultatif autochtone pour partager au niveau du processus de prise de décisions.

Le document souligne les principaux facteurs qui ont un impact sur l'environnement et la façon dont les relations avec les communautés autochtones, par le biais de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales, jouent un rôle dans l'évolution des pratiques de développement durable au Canada. Le document fait de plus la promotion de l'inclusion des perspectives autochtones dans le processus d'évaluation environnementale. L'inclusion reconnaît la tendance visant à équilibrer les divers intérêts et à optimiser les connaissances et les forces autochtones.

1.2.2 Documents de rapports

Dominating Knowledge. Development, Culture and Resistance. 1990. Oxford: Clarendon Press.

Dans ce livre, les chercheurs donnent un aperçu de la question à savoir si les changements économiques, politiques et culturels font la promotion de la croissance au sein des communautés autochtones. Le livre aborde la question des enjeux concernant la perspective traditionnelle et la perspective dominante et le biais à l'égard d'un modèle Occidentale. En conséquence, la culture Occidentale énonce une opposition binaire qui entrave les choix individuels au sein des communautés et ainsi, oppose la croissance individuelle et les valeurs socio-culturelles des communautés traditionnelles.

Le texte a servi à mettre en évidence les risques potentiels que posent les stratégies gouvernement-Autochtones pour les communautés et les individus, lesquelles ne parviennent pas à tenir compte des incompréhensions contemporaines concernant le concept des connaissances traditionnelles au sein d'un paradigme dominant des connaissances.

Les femmes des Premières nations, la gouvernance et la Loi sur les indiens : recueil de rapports de recherche en matière de politiques, novembre 2001

Le rapport a été financé par Condition féminine Canada dans le but d'être publié par la Direction de la recherche. Les auteurs, Judith F. Sayers et Kelly A. MacDonald, Jo-Anne Fiske, Melonie Newell, Evelyn George et Wendy Cornet, examinent les événements historiques qui ont eu un impact sur la place des femmes autochtones dans le cadre des politiques et des relations gouvernementales.

Le document questionne la perspective actuelle à l'effet que les femmes autochtones jouent un rôle dans les négociations concernant l'autonomie gouvernementale et les politiques. Le document examine divers modèles qui font la promotion de l'accès des femmes à la table des négociations ou qui nuisent à cet accès.

En examinant la recherche concernant le groupe cible spécifique identifié par les tendances et les programmes du ministère du Patrimoine canadien, l'équipe de recherche a été en mesure de justifier les programmes actuels conçus pour offrir davantage d'occasions aux femmes de participer au programme relatif à l'autonomie gouvernementale.

Analyse environnementale des informations sur la santé des Métis, Initiatives et programmes, Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA), Avril 2002

Le rapport constitue une étude de recherche entreprise par James Lamouche, analyste en politiques et en recherche pour l'Institut de recherche Métis de l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA). Le document donne un aperçu des enjeux et initiatives reliés à la santé des Métis et présente les barrières ou lacunes potentielles

auxquelles font face les communautés métisses en raison de l'élaboration historique des politiques qui exclut les communautés métisses.

En raison du fait que les données du recensement et les indicateurs démographiques du Canada suggèrent une croissance de la population métisse, le document a servi de point de référence pour déterminer si les programmes actuels du ministère du Patrimoine canadien répondent aux besoins de tous les peuples autochtones dans tous les domaines d'activités.

Establishing a Leading Knowledge-based, Rapport préparé pour l'Organisation nationale de la santé autochtone, 16 Mars 2001.

Ce document de recherche examine les similarités et les différences entre les connaissances autochtones et non autochtones ainsi que la possibilité d'optimiser la capacité autochtone axée sur les connaissances. Le rapport a deux objectifs : 1) il formule les points de convergence et de divergence entre les visions du monde autochtones et 2) il reconnaît le potentiel de la culture et des connaissances autochtones en tant qu'actif pour la communauté plus vaste.

En tant qu'apport à l'analyse de l'environnement, le rapport corrobore les tendances futures visant à relier les mécanismes qui permettent le partage des pratiques traditionnelles et non traditionnelles.

Mapping the Healing Journey: The final report of a First Nation, Research Project on Healing in Canadian Aboriginal Communities, 2001.

La recherche pour ce document a été effectuée par Four Directions International et a été financée par le Groupe des politiques du Service correctionnel autochtone, le Solliciteur général du Canada et la Fondation autochtone de guérison. Même si, à première vue, le document peut ressembler à un rapport sur la « santé », le rapport décrit l'habilitation des Autochtones et des communautés autochtones par le biais du renforcement de la capacité interne et des initiatives de guérison. Par exemple, la recherche situe le contexte des stratégies juridiques alternatives et réparatrices.

Les études de cas démontrent que les perspectives autochtones pour les programmes individuels et communautaires sont ancrées dans un paradigme de type holistique versus « cloisonnée ». Conséquemment, l'harmonisation de la culture et d'autres facteurs d'influence tels que la justice, l'économie, les politiques, etc. sont intégrés dans la politique des peuples autochtones. La pertinence de cette conclusion pour l'analyse de l'environnement est le mouvement de changement au sein des communautés autochtones visant à demander des formes plus intégrées et plus holistiques de négociations gouvernementales et de politiques institutionnalisées pour répondre à cette demande.

La Première nation en position stratégique. Rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord et la Commission consultative de la fiscalité indienne

Le rapport préparé par Sixdion, une entreprise des Six nations, met l'accent sur les facteurs qui ont un impact sur la viabilité économique, politique et sociale des communautés des Premières nations. Le document propose une perspective axée sur l'avenir pour répondre aux demandes des générations futures au sein d'une communauté mondiale.

Sixdion décrit les communautés des Premières nations comme des partenaires stratégiques dans l'économie canadienne, suggérant des occasions spécifiques pour les jeunes, la technologie et les ressources disponibles pour la communauté.

Le document constitue une analyse globale des tendances potentielles et des occasions futures qui s'offrent aux communautés autochtones, au sein d'un « domaine d'activités fondé sur l'égalité ».

“WHO'S DOING WHAT”, An environmental scan of select Provincial, National, and International Health-related Organisations/Initiatives that may influence Aboriginal Health Policy.

Ce rapport a pour but de mettre en évidence l'élaboration des politiques, particulièrement les politiques en matière de santé, dans un cadre de relations

gouvernement-Autochtones fondées sur la collaboration et les partenariats. À titre de référence, l'Organisation nationale de la santé autochtone travaille en étroite collaboration avec les gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux dans le but de maximiser les occasions de travail dans le cadre desquelles les contributions des universités et des autres intervenants facilitent l'application d'informations utiles sur la santé dans les régions afin d'améliorer le statut sanitaire des peuples autochtones.

Le document a identifié des initiatives fédérales telles que le Renouveau de la santé, la Commission sur l'avenir des soins de santé, le Comité permanent du Sénat sur les affaires sociales, les sciences et la technologie ou le Groupe de référence des ministres, comme exemples d'approches axées sur la collaboration à l'égard de la collaboration et de la mise en oeuvre des politiques. Le rapport expose les tendances futures à l'égard des perspectives autochtones pour les politiques axées sur l'expertise reposant sur les pratiques traditionnelles et non traditionnelles.

Appendice 2 :

Questions d'entrevue et sommaire des conclusions

Appendice 2 : Questions d'entrevue et sommaire des conclusions

2.1 Questions

Les questions d'entrevue étaient les suivantes :

1. Comment percevez-vous l'évolution des relations actuelles entre les Canadiens d'origine autochtone et les Canadiens non autochtones dans l'avenir?
2. Partie I : Considérant les relations actuelles entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral au Canada, quels seraient, selon vous, les événements les plus importants ou les plus déterminants qui ont servi à structurer les relations?

Partie II : Selon vous, comment ces événements ont-ils contribué à produire un impact sur les cultures autochtones (définies comme étant « la vie quotidienne » des peuples autochtones)?

3. En tant que ministère du gouvernement fédéral, comment le Patrimoine canadien peut-il le mieux répondre ou tenir compte des enjeux émergents dans les relations entre les peuples autochtones et le reste de la société canadienne?
4. S'il était possible d'identifier seulement un élément essentiel qui sert à définir les relations entre les peuples autochtones et la société canadienne, quel serait cet élément et comment le gouvernement fédéral, et plus particulièrement Patrimoine canadien, pourrait-il s'assurer que ses programmes tiennent compte de cet enjeu?

2.2 Données des entrevues

2.2.1 Données démographiques sur les participants

Profil démographique	Représenté	Non représenté
Régions géographiques		
National	✓	
Maritimes	✓	
Régions centrales	✓	
Territoires	✓	
Prairies	✓	
Pacifique	✓	
Diversité des sexes		
Hommes	✓	
Femmes	✓	

Peuples autochtones		
Premières nations	√	
Métis	√	
Inuit	√	
Groupes organisationnels		
Org. gouvernementales autochtones	√	
Org. gouvernementales	√	
Centres d'amitié autochtones	√	
Universitaire	√	
Culture	√	
Éducation	-	√
Environnement	-	√
Instituts mondiaux (non canadiens)	-	√
Santé	√	
Ministère des ressources humaines Canada	√	
Affaires indiennes et du Nord	-	√
Industrie	-	√
Main-d'oeuvre	√	
Médias	-	√
AMG (ex. Conseil du Trésor)		√
Secteur public	√	
Municipal	√	
National	√	
Provincial	√	
Territorial	-	
Secteur privé	-	√
Recherche (ex. ONSA)	-	√
Agences/Org. autochtones marginalisées	-	√
Groupes de réflexion	√	√
Femmes	√	
Jeunes		
Diversité de l'âge		
Jeunes	√	
Aînés	√	
Autres	√	

2.2.2 Sommaire des données concernant les participants

QUESTION #1 : Comment percevez-vous l'évolution des relations actuelles entre les Canadiens d'origine autochtone et les Canadiens non autochtones dans l'avenir?

- Thème #1: Enjeux relatifs aux compétences
- Thème #2: La Constitution
- Thème #3: Intégration des cultures
- Thème #4: Conflit entre les cultures
- Thème #5: Le gouvernement fédéral détermine les relations
- Thème #6: Soutien des femmes autochtones
- Thème #7: Améliorations graduelles
- Thème #8: Varie selon les régions
- Thème #9: Incertitude urbaine
- Thème #10: Obstacles initiaux

QUESTION #2 : Partie I : Considérant les relations actuelles entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral au Canada, quels seraient, selon vous, les événements les plus importants ou les plus déterminants qui ont servi à structurer les relations?

- Thème #1: Traités, revendications territoriales et Accords
- Thème #2: Décisions judiciaires
- Thème #3: Commission royale sur les peuples autochtones
- Thème #4: Complications avec de nombreux ministères fédéraux
- Thème #5: Coopération entre le gouvernements et les peuples autochtones
- Thème #6: Crise d'Oka
- Thème #7: Conflit des pêches
- Thème #8: Division Inscrit/Non inscrit
- Thème #9: Représentation internationale
- Thème #10: Excuses du gouvernement fédéral
- Thème #11: Pensionnats
- Thème #12: APTN
- Thème #13: Fondation des réalisations autochtones
- Thème #14: Services pour les enfants et la famille
- Thème #15: Loi sur les Indiens
- Thème #16: Louis Riel
- Thème #17: Table ronde Canada-Autochtones
- Thème #18: Programmes inuits du MAINC
- Thème #19: Constitution
- Thème #20: Livre blanc
- Thème #21: Conférence des premiers ministres de 1983
- Thème #22: Création du Nunavut
- Thème #23: Loi de l'AANB
- Thème #24: Seconde Guerre mondiale
- Thème #25: Politique globale des réclamations

Thème #26: Journée nationale des Autochtones

QUESTION #2 : Partie II : Selon vous, comment ces événements ont-ils contribué à produire un impact sur les cultures autochtones (définies comme étant « la vie quotidienne » des peuples autochtones)?

- Thème #1: Traités, revendications territoriales et Accords
- Thème #2: Changement des noms d'endroits
- Thème #3: Plus grande reconnaissance de la culture autochtone
- Thème #4: Meilleures conditions sociales
- Thème #5: Meilleur sens de l'identité
- Thème #6: Paternalisme/Colonialisme
- Thème #7: Lutte pour la représentation
- Thème #8: Soumettre la culture autochtone
- Thème #9: Isolement des programmes autochtones
- Thème #10: Occasions limités
- Thème #11: Aliénation
- Thème #12: Éducation

QUESTION #3 : En tant que ministère du gouvernement fédéral, comment le Patrimoine canadien peut-il le mieux répondre ou tenir compte des enjeux émergents dans les relations entre les peuples autochtones et le reste de la société canadienne?

- Thème #1: Éducation des non Autochtones
- Thème #2: Programme pour les peuples autochtones
- Thème #3: Événements spéciaux/Célébrations
- Thème #4: Programmes pour les jeunes
- Thème #5: Sport
- Thème #6: Multiculturalisme
- Thème #7: Approche pluri disciplinaire
- Thème #8: Éducation des peuples autochtones
- Thème #9: Soutien des autochtones urbains
- Thème #10: Lien avec le développement économique
- Thème #11: Échanges culturels
- Thème #12: Impliquer les peuples autochtones
- Thème #13: Soutien des cinéastes autochtones
- Thème #14: Soutien des écoles autochtones
- Thème #15: Mise à jour des programmes et des niveaux de financement
- Thème #16: Dialogue interne
- Thème #17: Éducation postsecondaire
- Thème #18: Continuer le bon travail

QUESTION #4 S'il était possible d'identifier seulement un élément essentiel qui sert à définir les relations entre les peuples autochtones et la société canadienne, quel serait cet élément et comment le gouvernement fédéral, et plus particulièrement Patrimoine canadien, pourrait-il s'assurer que ses programmes tiennent compte de cet enjeu?

- Thème #1: Éducation des non Autochtones
- Thème #2: Conditions socio-économiques
- Thème #3: Coopération entre les ministères du gouvernement fédéral
- Thème #4: Centre d'intérêt axé sur le plan local
- Thème #5: Centre d'intérêt axé sur l'aspect urbain
- Thème #6: Centre d'intérêt axé sur la diversité culturelle
- Thème #7: Soutien des médias autochtones
- Thème #8: Comprendre la perspective autochtone
- Thème #9: Soutien aux programmes inclusifs
- Thème #10: Lien avec le tourisme
- Thème #11: Protéger les sites patrimoniaux autochtones
- Thème #12: Rétroaction autochtone
- Thème #13: Adaptation au changement
- Thème #14: Langues et culture
- Thème #15: Relations issues des traités
- Thème #16: Soutien du renforcement des capacités
- Thème #17: Financement
- Thème #18: Soutien des jeunes

Appendice 3 :

Commission royale sur les peuples autochtones

Description du modèle historique d'interaction sociale

Appendice 3 : Commission royale sur les peuples autochtones : description du modèle historique d'interaction sociale

3.1 Contexte

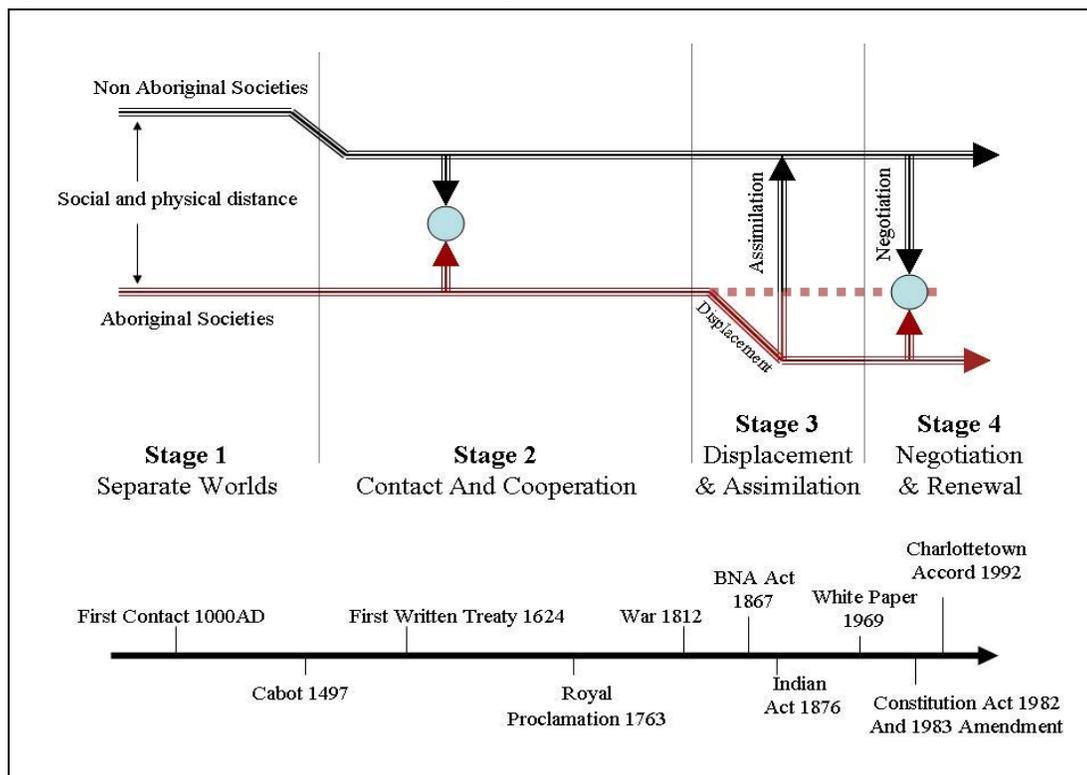
Le modèle historique d'interaction sociale utilisé comme fondement du rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones a été élaboré par l'auteur du présent rapport et est un outil utile pour examiner les tendances au niveau des politiques et les interactions passées entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones.

Les Autochtones et les non Autochtones ont eu des contacts réguliers dans la partie de l'Amérique du Nord qui est maintenant connue sous le nom de Canada pendant près de 500 ans, du moins dans certaines régions. La tâche qui consiste à résumer et à interpréter la nature de relations aussi complexes, fluides et interdépendantes (« là où tout débute et où tout se termine ») en est une des plus difficiles. Et ceci est particulièrement vrai lorsque l'on considère l'absolue diversité de la nature de ces relations, dans diverses régions du pays, peuplées de divers peuples autochtones et établies à différentes périodes par des personnes de diverses origines non Autochtones. Dans la région de l'Atlantique, par exemple, il y a eu une présence réelle non Autochtone régulière au sein des peuples Mi'kmaq et Maliseet durant près de 500 ans mais dans la plupart des régions éloignées du Nord, ce n'est que tout récemment que les Inuits ont été régulièrement en contact avec des non Autochtones. Au Québec ainsi que dans le Sud et le Centre de l'Ontario, la durée des relations a été sensiblement la même que dans la région de l'Atlantique, alors que dans le Nord de l'Ontario et dans les Prairies, les contacts réguliers et le développement de relations formelles issues de traités sont un phénomène qui n'est apparu que durant les 150 dernières années. Dans certaines parties de la côte du Pacifique, la nature des relations n'a pas encore été formalisée dans des traités même si les interactions entre les Autochtones et les non Autochtones existent depuis au moins 200 ans. En s'attaquant à la tâche de résumer et d'interpréter les relations entre les Autochtones et les non Autochtones, le D^r Mark S Dockstator a divisé son rapport sur les relations

historiques en quatre Étapes, tel qu'illustré dans la Figure 1 et que décrit dans les quatre prochains Chapitres.

Les Étapes se suivent les unes les autres avec une certaine régularité mais elles se superposent et se produisent à des moments différents, dans diverses régions.

Figure 1 : Étapes dans les relations gouvernement – Autochtones¹



NDT : Traduction de la Figure ci-dessus, de haut en bas, de gauche à droite :

Sociétés non autochtones

Distance sociale et physique Assimilation Négociation

Sociétés autochtones Déplacement

Étape 1 Mondes distincts Étape 2 Contact et coopération Étape 3 Déplacement et assimilation Étape 4 Négociation et renouveau

¹ Source : Mark Dockstator: « Towards an Understanding of Aboriginal Self-Gouvernement: A Proposed Theoretical Model and Illustrative Factual Analysis », thèse de doctorat en sciences juridiques, Université York, Toronto : Juin 1993, tel que cité dans le Volume 1, CRPA, 1996)

Premier contact 1000 après Jésus-Christ Premier traité écrit 1624 Guerre 1812
Loi de l'ANB 1867 Livre blanc 1969 Accord de Charlottetown 1992

Cabot 1492 Proclamation royale 1763 Loi sur les Indiens 1876 Loi constitutionnelle
1982 et amendement 1983

L'illustration des Étapes dans les relations gouvernement – Autochtones montre une migration de deux histoires philosophiques distinctes, par le biais de leurs contacts et de leur tolérance et de leur coopération mutuelles initiales, des mesures d'oppression jusqu'aux systèmes sociaux autochtones et, finalement, à une période de dialogue, de consultation et de négociation. Les quatre Étapes suivent des interventions historiques complexes, une résistance et des sauts dans le temps entre les deux visions du monde (CRPA, 1996). Néanmoins, le concept prévalent démontré dans la Figure 1 est l'existence de diverses orientations philosophiques et culturelles au sein des relations gouvernement – Autochtones qui continuent d'avoir cours au Canada. Il est important de comprendre, d'abord et avant tout, qu'elles représentent deux façons de comprendre l'histoire.

Étape 1: Mondes distincts

Au cours de la période qui précède l'an 1500, les Sociétés autochtones et non autochtones se sont développées en étant isolées les unes des autres. Les différences au niveau de l'environnement physique et social signifiaient inévitablement des différences au niveau de la culture et des formes d'organisation sociale. Des deux cotés de l'Atlantique, toutefois, des groupes nationaux possédant une longue tradition de gouvernance personnelle ont émergé, s'organisant sous diverses formes politiques et sociales conformes à leurs traditions et aux besoins imposés par leur environnement. Au cours de cette première Étape, les deux Sociétés — autochtone et non autochtone — étaient physiquement séparées par un grand océan. D'une perspective philosophique autochtone, la séparation entre les deux mondes distincts pourrait également être interprétée comme ayant été voulue lors de la Création. En conséquence, le Créateur a donné à chaque peuple une place et un rôle distincts afin

qu'il s'épanouisse dans le fonctionnement harmonieux de la nature et d'une manière et selon une situation appropriées à chaque peuple. Les histoires des Autochtones concernant la Création sont ainsi non seulement le réservoir spirituel de l'histoire nationale distincte d'un peuple mais aussi l'expression d'un cadeau divin et d'une responsabilité de gardien qui ont été donnés à chaque peuple par le Créateur.

Vers la fin de l'Étape 1 (voir le Chapitre 4), la distance physique et culturelle entre les Sociétés autochtones et non autochtones s'amenuise drastiquement alors que les Européens traversent l'océan et commencent à s'établir en Amérique du Nord.

Étape 2 : Contact et coopération

Le début de l'Étape 2 (voir le Chapitre 5) a été marqué par l'augmentation des contacts réguliers entre les sociétés européennes et autochtones et par le besoin d'établir les conditions en vertu desquelles elles vivraient ensemble. Ce fût une période au cours de laquelle les peuples autochtones ont aidé les nouveaux arrivants à survivre dans un environnement qui ne leur était pas familier; c'est également au cours de cette Étape que débute l'établissement des alliances commerciales et militaires de mêmes que les premiers mariages et l'adaptation culturelle mutuelle. Cette Étape fût également marqué par les incidents et les conflits, par l'augmentation du nombre d'immigrants non autochtones et par un déclin très important des populations autochtones à la suite des ravages des maladies contre lesquelles ils n'étaient pas naturellement immunisés.

Même s'il y a eu quelques exceptions, il y a eu plusieurs exemples de tolérance et de respect mutuel au cours de cette longue période. Dans ces cas, la distance sociale était maintenue — c'est-à-dire que les différences sociales, culturelles et politiques entre les deux Sociétés furent généralement respectées. Chacun était perçu comme étant distinct et autonome, laissé à la gouvernance de ses propres affaires internes, mais coopérant dans les domaines d'intérêt mutuel et, à l'occasion et de plus en plus souvent, relié dans diverses relations commerciales et d'autres formes d'alliances de nation à nation.

Étape 3 : Déplacement et assimilation

Au cours de l'Étape 3 (voir le Chapitre 6), la Société non autochtone ne voulait plus, dans l'ensemble, respecter le caractère distinct de la Société autochtone. La Société non autochtone tentât de façon répétitive de transformer les peuples autochtones et leurs formes distinctes d'organisation sociale pour qu'ils se conforment aux attentes de ce qui était devenu le courant principal. Au cours de cette période, les interventions dans les Sociétés autochtones atteignirent un sommet, prenant la forme de réinstallations, de pensionnats, de mise au ban des pratiques culturelles autochtones et de diverses autres mesures interventionnistes du genre de celles que l'on retrouve dans la Loi sur les Indiens à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Ces interventions ne réussirent pas toutefois à miner les valeurs sociales autochtones ou leur attachement à leur caractère distinct. Cela ne réussit pas non plus à influencer la détermination des Sociétés autochtones à mener leurs relations avec la société dominante de la façon que les peuples autochtones jugeaient souhaitable et appropriée, conformément aux paramètres établis durant la période des premiers contacts.

(D'où le prolongement de la ligne horizontale en forme de pointillés dans la Figure1.) La Société non autochtone commençât à reconnaître l'échec de ces politiques vers la fin de cette période, particulièrement après le Livre blanc, de malheureuse mémoire, de 1969, qui aurait mis un terme au statut constitutionnel, juridique et politique spécial des peuples autochtones au sein de la Confédération.

Étape 4 : Négociation et renouvellement

Cette Étape dans les relations entre les Sociétés autochtones et non autochtones qui nous conduit jusqu'à aujourd'hui est caractérisée par l'admission de la part de la Société non autochtone de l'échec manifeste de son approche interventionniste et assimilatrice. Cette reconnaissance est appuyée par des forces nationales tout autant qu'internationales. Les campagnes menées par les organisations sociales et politiques nationales autochtones, les décisions juridiques concernant les droits des Autochtones, la sympathie de l'opinion publique, les développements au niveau des lois internationales et la mobilisation politique mondiale des peuples indigènes sous les

auspices des Nations Unies ont joué un rôle important au niveau des relations au cours de cette Étape.

La Société non autochtone commençât, en conséquence, et de façon hésitante, à vouloir modifier les relations. Une période de dialogue, de consultation et de négociation s'ensuivit, au cours de laquelle de très nombreuses options, centrées sur le concept de l'autonomie gouvernementale complète des Autochtones et la restauration du partenariat initial de la période des premiers contacts et de la coopération, furent prises en considération. Dans la perspective des groupes autochtones, l'objectif principal est de contrôler davantage leurs propres affaires en diminuant les interventions unilatérales des Sociétés non autochtones et de recréer une relation de reconnaissance mutuelle et de respect des différences.

Toutefois, les peuples autochtones semblent également réaliser qu'en même temps, ils doivent prendre des mesures pour recréer leurs propres sociétés et guérir les blessures causées par les trop nombreuses années de domination des non Autochtones. Il est évident que toute tentative visant à réduire une histoire si longue et si complexe d'interrelations en quatre Étapes est nécessairement une simplification de la réalité. C'est comme si nous avions pris un très grand nombre de réseaux fluviaux différents, chacun dans une partie différente du pays, chacun perçu en fonction d'avantages différents, et que nous aurions essayé de les réunir en un seul courant de caractéristiques qui seraient les plus représentatives de la rivière et de la façon dont elle coule à travers le Canada. Nous avons tenté de retenir un sens de la diversité de l'expérience historique en présentant de nombreux instantanés ou petites parties de l'histoire; au lieu de présenter un aperçu linéaire et chronologique, nous avons choisi des sociétés particulières, des événements particuliers ou des points tournants particuliers de l'histoire pour illustrer chacune des Étapes et donner la saveur de l'expérience historique dans au moins une partie de sa complexité. Il est difficile de situer chaque Étape dans un cadre chronologique précis. Ceci est dû en partie à l'écart considérable qui existe entre les Étapes. Elles s'entrelacent facilement et de façon presque imperceptible les unes dans les autres, la transition de l'une à l'autre ne

devenant évidente que lorsque le début d'une nouvelle Étape est bien enclenché. De même, la chronologie de chaque période n'est pas identique dans toutes les parties du pays; les groupes autochtones de l'Est et du Centre du Canada ont généralement établi des contacts avec les Sociétés non Autochtones plus tôt que ceux situés plus au nord ou plus à l'ouest de ces régions.

Même si des gens raisonnables peuvent bien légitimement ne pas être d'accord avec le moment précis où se termine une Étape et où une autre débute, nous avons choisi, à des fins descriptives, les dates suivantes sur la base des marqueurs importants sur les plans démographique, politique, législatif et autres pour aider à différencier les Étapes les unes des autres. Nous terminerions donc l'Étape 1 aux environs de l'an 1500, parce que les contacts réguliers entre les Autochtones et les non Autochtones se sont établis peu après cette date, du moins dans l'Est. La période des contacts et de la coopération se conclut dans les Maritimes autour de 1780, en Ontario vers 1830 et en Colombie-Britannique vers 1870. Nous suggérons que la période de confiance mal placée et d'assimilation, la troisième Étape, s'est terminée par la présentation du Livre blanc du gouvernement fédéral, en 1969. La réaction qu'il a provoquée et l'influence de certaines décisions juridiques peu après ont clairement marqué la phase du début des négociations et du renouvellement. La partie qui suit est une description d'événements, d'expériences et de perceptions qui ont caractérisé chacune des quatre Étapes des relations et qui forment la toile de fond de notre situation actuelle.

Appendice 4 :

Figures, tableaux et graphiques

4.1 Exemples de facteurs externes ayant un impact sur les tendances futures

4.1.1 Données démographiques

Région	1991		1996		2006		2016	
	Nombre	p. cent	Nombre	p. cent	Nombre	p. cent	Nombre	p. cent
Atlantique	27,700	1.2	30,300	1.3	33,900	1.4	37,300	1.5
Québec	69,300	1	76,400	1	87,300	1.1	97,300	1.1
Ontario	143,100	1.4	159,500	1.4	183,800	1.4	203,300	1.3
Manitoba	107,100	9.9	119,500	10.6	138,700	11.7	155,400	12.5
Saskatchewan	93,200	9.5	105,300	10.5	124,800	12.4	142,400	13.9
Alberta	118,200	4.7	137,500	4.9	171,300	5.4	203,300	5.8
Colombie-Britannique	120,700	3.7	135,500	3.6	161,900	3.6	186,900	3.6
Yukon	5,100	18.4	6,300	18.2	7,800	20	8,900	21.7
Territoires du Nord-Ouest	36,200	63	41,200	62	49,700	62.4	58,700	62.4
Total	720,600	2.7	811,500	2.7	959,200	2.8	1,093,500	2.9

Source : M.J. Norris, D. Kerr et F. Nault. 1995. Projections of the Aboriginal Identity Population in Canada, 1991 – 2016. Préparé pour la CRPA.

4.1.2 Pyramides âges/genres

Source : INAD. 1998 – 2008. Projection de la population d'Indiens inscrits pour le Canada et les régions.

Figure 13

NDDT : TRADUCTION DE LA FIGURE CI-DESSOUS

R.1. Pyramides âges/genres, croissance moyenne
1998 et 2008

Hommes Femme
Pourcentage de la population totale
(verticalement) Groupes d'âge

La Pyramide âges-genres illustre l'augmentation projetée du groupe d'âge actif des Indiens inscrits.

